LE PROJET

Dénomination : "De l'assistanat à l'engagement"

Une entreprise vitale pour la commune de demain.

"Aide. toi et la commune t'aidera"

Domaine : ☐ culture ☒ gestion ☐ réalisations techniques ☐ communication ☐ social

☐ autres :

Date de conception : 1985/1986 opération en cours

Descriptif sommaire : Résoudre mieux et à moindre coût dans l'intérêt des indigents et de tous les citoyens les problèmes sociaux de la cité par une concertation accrue et par le passage d'une politique d'assistance à une action de partenariat contractuel et éducatif.

Mise en place d'une formule nouvelle : "une garantie contractuelle de stabilité de revenu minimum de survie".

en quoi le projet est-il remarquable ? :

1) Economie financière pour tous les partenaires sociaux.
2) Contribution fondamentale à la paix sociale.
3) Amélioration du service rendu : mieux cibler, mieux adapter, mieux contrôler.
4) Première expérience dans le département de mise en commun de moyens financiers et humains de toutes les administrations et autres intervenants sociaux.

Financement/coût : Aucun surcoût puisqu'il s'agit de maximiser les moyens existants.

Plan de financement : Le plan de financement se fait au cas par cas au moyen de réunions trimestrielles, chaque intervenant conservant son autonomie, tout en utilisant ses moyens budgétaires propres qui ne nécessitent pas obligatoirement d'être accrus au-delà de l'augmentation normale du coût de la vie.

Responsable du projet :

Nom : STIRNEMANN G.

Adresse : MAIRIE DE COLMAR, 1, place de la Mairie Tél. : 89.23.99.68 poste 1147

Vous pouvez utilement joindre tous les documents nécessaires pour l'appréciation de l'opération (plans, photographies, maquettes, revue de presse, délibérations...).

'A COLLECTIVITE

Nom de la collectivité : MAIRIE DE COLMAR Tél : 89.23.99.68

1, place de la Mairie - 68021 COLMAR CEDEX

Adresse :

Nombre d'habitants :

Maire/président : Monsieur Edmond GERRER Tél : 89.23.99.68

dresse : Hôtel de Ville - 68021 COLMAR CEDEX

ecrétaire Général : Monsieur Alphonse DENNI Tél : 89.23.99.68

dresse : Hôtel de Ville - 68021 COLMAR CEDEX

ualité du signataire : Chef du Service des Affaires Sociales

A COLMAR le 2 Juin 1997

Signature :

S O M M A I R E

D E L'ASSISTANAT A L'ENGAGEMENT

RAPPORT DE SYNTHESE

"DE L'ASSISTANAT A L'ENGAGEMENT"

"Aide-toi et la Commune t'aidera"

Les communes semblent n'avoir aucune prise sur leurs dépenses d'aide sociale obligatoires croissantes. Et pourtant, les dépenses d'assistance, qu'elles soient obligatoires ou facultatives, ne doivent plus rester une perte nette pour la commune, mais devenir progressivement et sûrement un investissement d'avenir ayant une incidence réelle sur la résolution des problèmes sociaux de la cité et donc sur le coût des dépenses de l'action sociale et sur la paix sociale.

L'expérience colmarienne montre que dans ce domaine, il est possible de faire mieux et à moindre coût avec les moyens existants, publics et privés, redéployés. Cette opération est bien sûr transposable à toute autre ville ou syndicat intercommunal souhaitant résoudre avec plus d'efficacité les problèmes sociaux.

Après avoir évalué la situation de la pauvreté à COLMAR et de l'action municipale correspondante, après s'être rendue compte de l'ampleur prise par le phénomène, la Ville a engagé un processus de concertation, secteur par secteur, avec tous les intervenants de l'action sociale.
La synthèse des propositions issues de ce dialogue a permis de déboucher sur une nouvelle façon d'aborder la pauvreté.

Il a fallu, dans un premier temps, se fixer les objectifs nouveaux et complémentaires aux orientations passées :

- maximiser les moyens existants pour un service plus important,
- centraliser les moyens matériels pour un service plus adapté,
- coordonner les connaissances des uns et des autres pour un service mieux ciblé,
- améliorer le contrôle pour éviter tout double emploi, générateur de coûts inutiles,
- limiter l'instabilité et la pauvreté par une stabilisation des revenus des plus démunis,
- introduire le partenariat contractuel "donnant-donnant".

Une fois les objectifs fixés et les moyens recensés dans le domaine de la prévention et de l'assistance, il importait de définir les nouveaux moyens à mettre en oeuvre :

./.

- la coordination de l'assistance par la centralisation des recherches et des entraides, au-delà de son rôle d'économie, doit contribuer à mieux cibler, adapter et contrôler l'aide et doit participer activement à la paix sociale,

- l'assistance contractuelle doit permettre de passer de l'assistanat à l'engagement des bénéficiaires : "aide-toi et alors seulement la Commune t'aidera".

  La collectivité accompagne l'effort de l'individu, mais se refuse à pousser la charrette embourbée s'il n'y a personne pour tirer à l'avant.

Une première expérience, d'initiative locale, a permis en trois mois de remettre la gestion de 211 familles parmi les plus démunies à niveau. Fin décembre 1986, toutes ces familles avaient respecté les engagements planifiés de la convention passée avec la Ville. Ces engagements portaient principalement soit sur des paiements à effectuer, soit des travaux à assurer en tant que bénévole ou en tant qu'employé, ou sur une acceptation de gestion concertée. En contrepartie, la Ville participait au processus de suppression des arriérés dont le poids devenu trop lourd, est généralement le premier facteur de la paupérisation.

Après ce premier essai, un nouveau projet a consisté à garantir, toujours moyennant contrepartie, une stabilité de revenu de survie, grâce à une coordination de tous les financeurs gardant chacun son autonomie de décision mais acceptant de répartir leurs paiements de façon à se compléter dans le temps, au lieu de se doubler. Cette nouvelle formule devrait permettre de garantir un revenu minimum intégrant l'ensemble des interventions diverses d'assistance traditionnelle, tout comme les propositions nouvelles du style TUC, TIG, PLIF, PIL, Convention "ZELLER" etc...
La partie financière restant, par convention, à la charge de la collectivité, sera toujours versée en priorité directement aux créanciers en atténuation des dépenses de loyer et autres charges courantes.

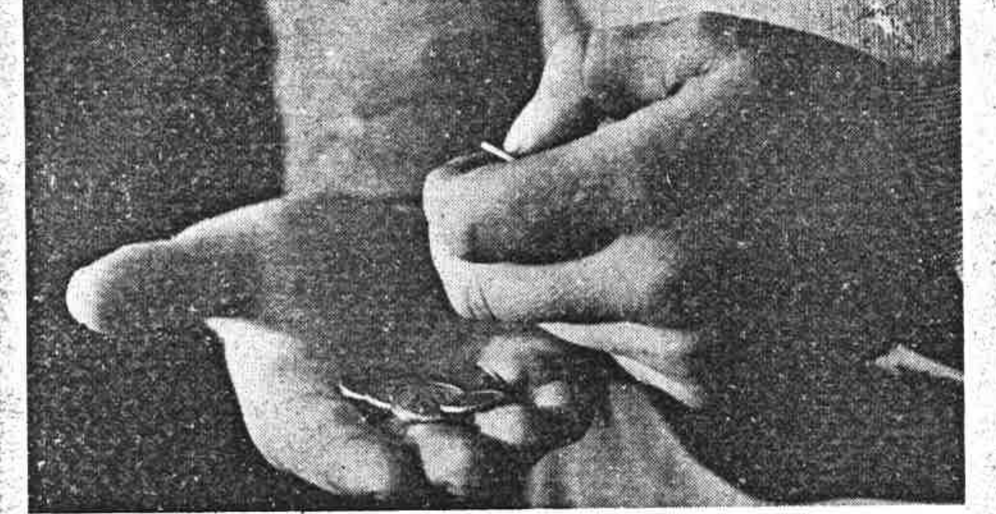
Cette nouvelle étape est en cours. Non seulement, elle est enrichissante pour les uns et les autres, mais elle permet à chacun de répondre mieux aux problèmes des familles ; ensemble nous réalisons aujourd'hui ce que chacun ne pouvait faire seul hier.

- o - o - o - o -

L'ALSACE 6 décembre 1986

Une nouvelle convention d'aide sociale

Les nécessiteux apprendront à «pêcher»



Quelques pièces au creux d'une main. La misère. Et une nouvelle façon d'aider les plus démunis à s'en sortir, grâce à un effort accompli en commun par le bénéficiaire et le centre communal d'aide sociale. (Photo «L'Alsace» - Christophe Meyer)

«Si tu veux aider quelqu'un qui a faim, tu peux lui donner un poisson. Mieux, tu peux lui apprendre à pêcher». Pour venir en aide aux indigents, le centre communal d'action sociale — bureau d'aide sociale de la ville de Colmar — a décidé d'appliquer ce principe. Une convention vient en effet d'être mise au point qui implique que le bénéfice de l'aide participe lui-même à l'action.

Noël approche, et avec cette fête, les actions de toutes sortes fleurissent. Toute cette débauche de générosité — si noble soit-elle — ne suffit pas à résoudre la pauvreté. Pour traiter ce fléau, il faut prendre en compte la notion de durée. Les collectes de jouets, de vêtements, les quêtes apportent une aide ponctuelle appréciable. Mais elle ne suffisent pas. L'aide aux plus défavorisés doit aussi concerner l'aspect humain: **«En offrant un peu de considération et d'amitié à un indigent, on peut lui donner la fierté qui lui permettra de repartir»**, dit-on au centre communal d'action sociale (CCAS), où l'on emploie une deuxième image après celle du poisson et de la pêche: **«Nous sommes là pour désembourber la charrette. Mais il faut que le nécessiteux lui-même nous y aide».**

Plus rien sans rien

En d'autres termes, on passe avec lui une convention qui garantit une stabilité de ressources: Le CCAS ne donne plus rien sans rien. Il accompagne l'effort de l'indigent, individu ou famille. **«En fonction du taux d'indigence, un échéancier est établi pour une période de trois mois. Il est fait en fonction des moyens du bénéficiaire. Si ce dernier respecte ses engagements, l'aide sociale respecte les siens. Ainsi, la ville prend en charge par paiement direct pour les personnes et les familles en situation de détresse dûment constatée, soit les arriérés de loyers, soit les arriérés de charges, soit une aide aux dépenses de chauffage».**

D'ici à la fin de l'année, grâce à cette convention mise en place depuis octobre, 150 familles parmi les plus défavorisées auront leur situation à jour. Cette expérience permet de mieux cibler le public qu'elle touche ainsi que la planification de la gestion et des dépenses des ménages. Cette convention doit en outre donner la possibilité aux démunis de se défaire de leurs boulets d'arriérés, et ainsi de repartir.

Les responsables, après la phase expérimentale de trois mois aimeraient doubler la durée de la convention, voire de l'étaler sur un an, et même de faire de Colmar une ville pilote dans le département. Cette convention aide en fait les gens à se prendre en charge eux-mêmes, voire, pour ceux qui ne le peuvent pas, à gérer un budget.

Cette assistance qui se veut dynamisante tourne totalement le dos à l'ancienne conception de l'aide aux plus défavorisés. Plus question pour celui-ci de tendre la main et de recueillir simplement l'argent qu'on lui donne pour en faire l'usage de son choix. Désormais, à Colmar, on accompagne les efforts des indigents afin de les aider à se sortir de leur situation.

Plutôt que de donner un poisson, on préfère apprendre à pêcher. Seule ombre au tableau, pour pêcher, il faut des étangs, du travail. Or, la situation de l'emploi est toujours préoccupante...

Serge AIMETTI

9

Décembre 1986



Au centre d'entraide alimentaire «La manne»: une solide équipe de bénévoles pour venir en aide à 175 familles chaque semaine. *(Photo «L'Alsace»)*

Lutte contre la pauvreté

Les priorités municipales

Dans notre édition du samedi 6 décembre, nous avons décrit la nouvelle convention de garantie de stabilité de ressources mise en place au profit des deshérités par le Centre communal d'action sociale (CCAS). A ce jour, 150 familles parmi les plus démunies en bénéficient.

Cette formule expérimentale fait partie des priorités définies par la ville en matière de lutte contre la pauvreté. Cette aide «donnant-donnant» doit se doubler, pour le CCAS, d'une aide humaine, par de nouvelles relations humaines, une grande écoute de la part des services ou associations à caractère social et un développement de la vie associative. Conjugués à l'aide matérielle procurée par la convention, tous ces facteurs permettront la prise en charge de l'être ou du foyer en détresse par lui-même.

Dans cette optique, d'autres moyens sont développés, notamment la formation de jeunes issus des familles pauvres au brevet d'animateur, qui prennent ensuite des responsabilités associatives.

D'autres aides sont accordées aux personnes dont les ressources sont inférieures à un barême indexé sur le SMIC et fonction du nombre de personnes vivant au foyer. On n'accorde plus d'aide en espèce. En premier lieu, on offre une assistance alimentaire, sous forme de bons d'achats, ou de bons pour le centre d'entraide alimentaire la «Manne».

Dans les locaux de cet organisme, installé à la maison des associations, la personne en difficulté vient chercher elle-même ses aliments. Cela permet, précisent ses responsables, de maintenir la cellule familiale. Parents et enfants peuvent continuer à partager les repas chez eux.

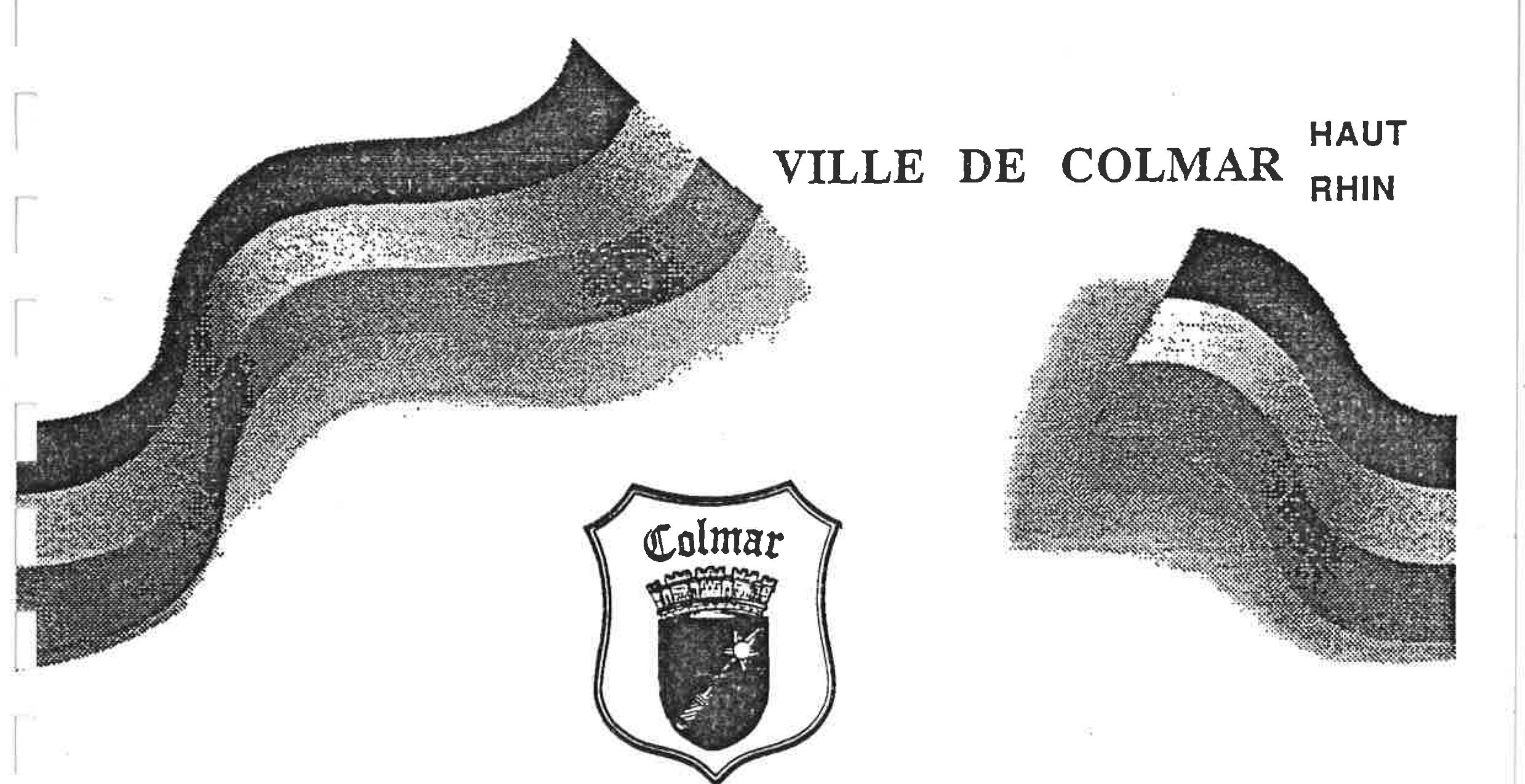
Les personnes isolées ou «sans domicile fixe», elles, par contre, peuvent aussi recevoir des bons de casse-croûte ou des bons de repas en hiver.

L'aide vestimentaire et l'aide médicale complètent l'assistance alimentaire et le paiement d'arriérés de loyers ou de charges. Une convention expérimentale, mais que le Centre communal d'action sociale souhaiterait étendre. Car on constate au CCAS que de plus en plus de gens se retrouvent en situation de pauvreté. Chômage, épuisement des économies, essoufflement de la solidarité familiale, conduisent un nombre toujours croissant de personnes à solliciter l'aide de la collectivité pour survivre, s'en sortir.

Quelques chiffres

Un rapport datant de mai dernier donne quelques chiffres: entre 1984 et 85, le nombre des dossiers d'aide médicale s'est accru de 10%; celui des secours d'aide locale délivrés par le CCAS a augmenté de 60%. Le montant des secours accordés a connu une hausse de 50% entre décembre 85 et février 86.

De 1984 à 1985, le nombre des casse-croûte et des «secours de route» a augmenté de 175%, celui des repas de 450%. Le budget des affaires sociales représente 13% de celui de la ville.



CONCOURS MAIRES D'ALSACE : L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

I - EVALUATION

AFFAIRES SOCIALES — Colmar, le 19 janvier 1987

1ère EVALUATION

I - EVOLUTION DE LA PAUVRETE ET ACTION SOCIALE A COLMAR

a) L'aide médicale :

Pour la période de 1984 à 1985, le nombre de dossiers d'aide médicale s'est accru de 10 %.

b) Les secours d'aide locale :

De 1984 à 1985, le nombre des secours d'aide locale délivrés par le C.C.A.S. a augmenté de 60 %.

Le montant des secours accordés a crû de 50 % en 3 mois, de décembre 1985 à février 1986.

c) Les casse-croûtes :

Le nombre de casse-croûtes et de secours de route a augmenté de 175 % de 1984 à 1985.

d) Les repas :

Le nombre de repas a augmenté, dans le même temps de 450 %.

e) Au compte Administratif, les seuls secours d'aide locale ont augmenté de 1984 à 1985 de 95 %, puis de 1985 à 1986 de 56 % supplémentaires pour atteindre 2 000 000.- F au B.P. 1986.

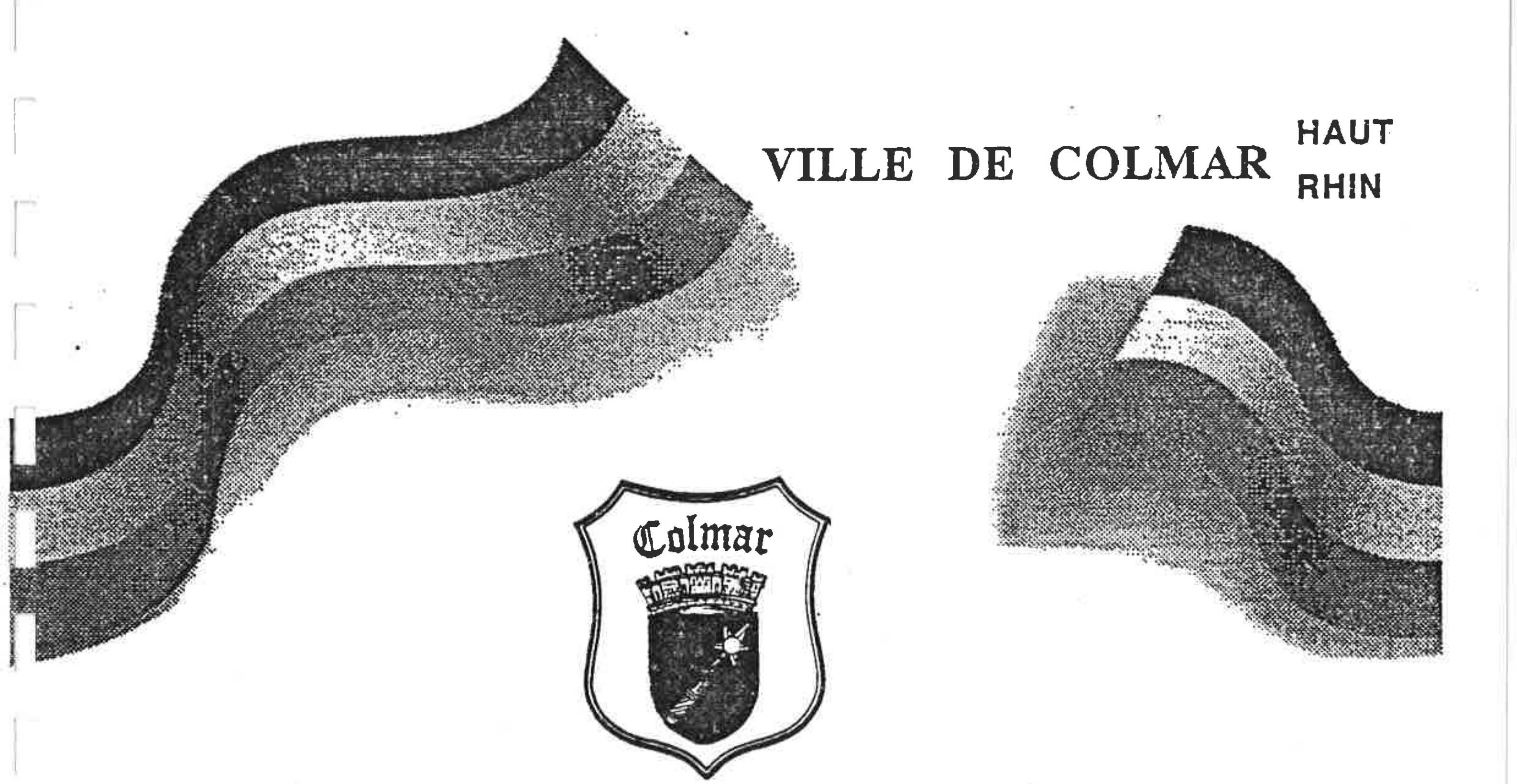
Une approche de la réalité de l'action municipale peut se faire par une analyse des coûts des politiques mises en place.

Celle-ci est, bien sûr, liée aux masses budgétaires passées, à l'historique des services et aux établissements existants, aux dépenses obligatoires dans le seul domaine de l'assistance et à une volonté d'évolution progressive vers plus de prévention.

Le budget des Affaires Sociales représente 13 % du budget de la commune.

Les coûts restant à charge du contribuable se répartissent actuellement comme suit :

- 3 ème Age (contingent compris)	13 %
- Handicapés (contingent compris)	17 %
- Aide aux malades (contingent compris)	8 %
- Secours aux familles, isolés, étrangers, nomades	9 %
- Petite enfance	44 %
- Prévention, enfance, adolescence	9 %
(en progression constante les 3 dernières années,	1 % en 1984)



CONCOURS MAIRES D'ALSACE : L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

II - DEMARRAGE DE L'OPERATION ET CONCERTATIONS PREALABLES

- *Appel du Maire du 5 novembre 1984*
- *Compte rendu de la réunion du 20 novembre 1984*
- *Lancement le 15 mars 1985 de l'opération "Concertation"*
- *Synthèse des réunions de quartier en date du 19 juin 1985*

VILLE DE COLMAR
(HAUT-RHIN)



LE MAIRE

Colmar, 5 novembre 1984

Monsieur STIRNEMANN
Service des Affaires Sociales

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion de travail pour évoquer un problème qui devient de plus en plus préoccupant.

Certains de nos concitoyens vivent, à côté de nous, des drames humains qu'il n'est pas possible de laisser sans secours approprié.

Sans jamais admettre que la Ville avec son service d'aide sociale puisse se substituer aux institutions de l'Etat, qui doit trouver une réponse adaptée à l'aggravation du chômage dans son ampleur et surtout sa durée, nous ne pouvons pas nous fermer à la détresse de ceux qui n'ont pas la chance de gagner de quoi vivre, de certains qui se trouvent très gravement menacés.

C'est pourquoi il faut que nous essayons ensemble de trouver les voies et les moyens pour apporter concrètement une aide complémentaire souple et rapide aux personnes et aux familles se trouvant dans une situation critique.

La Ville paye bien le minimum d'existence aux plus démunis. Mais il se pose pour beaucoup d'autres des problèmes de loyers, d'impôts, de gaz et d'électricité, de chauffage et même de nourriture. Il se pose surtout un problème d'intervention immédiate pour éviter les mesures administratives : majorations d'impôts, saisies, etc..., et tout leur cortège de misères. Confrontés à ces problèmes, insolubles pour les intéressés, nous devons chercher solidairement des remèdes : Etat, organismes sociaux, collectivités locales, associations charitables, nous ne pouvons pas nous dérober à ce devoir d'envisager des solutions immédiates. Il n'est plus possible que les différents intervenants s'ignorent les uns et les autres et ne cherchent pas systématiquement à conjuguer leurs actions et leurs moyens.

Dans la période de crise que nous vivons et qui semble s'aggraver, il faut certes une gestion d'autant plus rigoureuse qu'on ne peut plus dépenser sans compter. Il est indispensable de redéfinir, avec plus de précision et plus d'efficacité, nos critères habituels d'intervention : certains ne conviennent plus tellement aux temps actuels ; d'autres sont à créer et à mettre en place.

.../...

Une nouvelle urgence s'impose : les situations dramatiques, vécues par certains de nos concitoyens, doivent être décelées plus rapidement et signalées plus systématiquement. Ceux qui ont connaissance d'une telle situation ne doivent plus penser qu'il appartient à d'autres de s'en préoccuper. C'est pourquoi il faut concevoir un véritable réseau d'alerte, pour éviter une aggravation toujours dramatique.

L'assistance n'est sans doute pas la vraie et bonne solution. En contrepartie de ce que la collectivité donne à quelqu'un, celui-ci doit donner son travail, s'il le peut. Si un travail d'intérêt public au service des collectivités doit être envisagé, il ne peut l'être qu'après concertation pour définir ces travaux et surtout leur cadre administratif et financier. Ainsi, l'espoir pourrait renaître chez certains.

Notre réflexion commune devrait pouvoir déboucher rapidement sur du concret. Certain que vous partagez ces préoccupations, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

E. GERRER

__P.S. :__ la réunion est fixée au ***mardi 20 novembre 1984*** *à 17 h en salle 3 de la mairie.*

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

compte-rendu

de la réunion du 20 novembre 1984

Etaient présents :

M. le Maire
M. DENNI, Secrétaire Général
M. MARCHAL, Secrétaire Général Adjoint
M. COTLEUR, adjoint au Maire
M. HAUSHERR, " " "
M. OHL, Conseiller municipal
Mme OLIVIER-MARTIN, Conseillère municipale
M. OLRY, Chef du Service des Affaires Sociales
M. STIRNEMANN, attaché aux " "
M. RODENSTEIN, Pasteur
Mme COME, assistante sociale du Foyer Espoir
Melle WALTER, assistante sociale de la Mairie
Mme GHISU, " " (DDASS)
Mme KUCHEL de la DDASS
M. LUSTRAT, directeur adjoint de la DDASS
M. MOUILLET, Paroisse Ste Marie
M. MEYER Gérard " St Antoine
M. KUGLER G. " St Vincent de Paul + St Léon
M. KLINGER G. OPHLM de la Ville de Colmar
M. PHILIPP Hubert, St Vincent de Paul + St Léon
Mme GRAFF Odile,
M. NEY G. R.M.C.
M. STEEG Florent, UDAF, (Maison de la Famille/Groupement Général des Familles)
M. JOHNER Joseph, Paroisse St Paul
Mme MUNIER Odile, Paroisse Ste Marie
M. RUDLOFF J. Louis, Président de St Vincent de Paul + St Martin
M. LEVY René, Oeuvres Israélites

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les personnes présentes pour l'intérêt qu'elles manifestent aux problèmes graves qui se posent actuellement à certaines familles atteintes par la crise économique.

Il souhaite cette concertation afin de mettre en commun les informations et les idées des uns et des autres pour arriver à faire mieux avec ce que l'on a et de bien définir les besoins dont chacun a conscience au niveau qu'il occupe.

./.

Constat : chaque fois que le Maire est saisi d'une demande, il découvre une situation grave dès le départ (dettes de loyer, factures impayées).

- Monter un réseau d'information en faveur de certaines personnes incapables de faire face aux échéances ou aux démarches à faire.
- Profiter des avantages de la loi locale de 1908 sur le minimum d'existence et des nouveaux dispositifs : T.I.G. et T.U.C.

Malgré la récession des ressources de la Ville, il y a encore moyen de faire, ensemble, et judicieusement, des actions en faveur des nécessiteux.

M. COTLEUR :

1) Connaître le plus rapidement possible la situation avant qu'elle ne soit catastrophique;
2) Qui doit intervenir ?
3) Recenser les moyens dont on dispose :
   - en espèces (Ville)
   - en nature) Associations
   - en accompagnement humain (

M. LUSTRAT :

Demande de l'Etat sur :

- l'hébergement d'urgence (Espoir)
- le relogement en général
  (institution d'un fonds de garantie des loyers géré par qui ?
  la CAF s'est récusée.
- Aide de l'Etat :
- distribution gratuite :
  - pommes de terre (20 tonnes St Vincent de Paul)
  - viande en conserve
  - lait
- contre paiement :
  - beurre 4,40 F les 250 g (tickets)
- crédits pour 1984 sur le plan national 200 millions
  pour 1985 300 millions
  = 96 F environ par personne !

M. l'Adjoint HAUSHERR :

Il y a deux problèmes essentiels qu'il faut résoudre d'urgence :

- les loyers impayés
- les factures d'énergie impayées.

Demande pourquoi la Commission des loyers impayés n'a pas été constituée

M. KLINGER HLM :

Répond que ladite commission n'a été créée que dans certains départements Une Commission de conciliation fonctionne à la Préfecture mais ses moyens sont limités.

M. STEEG fait l'historique du projet de Commission (SAFAL) qui ne s'est pas réalisé. Il propose que l'OPHLM signale régulièrement au B.A.S. les cas de difficulté de paiement des loyers car cela est révélateur de la situation des foyers

./.

M. le Maire soumet l'idée d'établir un livret qui donnerait aux personnes concernées la liste des formalités à remplir auprès des diverses administrations.

M. le Pasteur RODENSTEIN

Prône des mesures efficaces à court terme, à savoir :

- logement cet hiver
- aide alimentaire
- vestiaire
- secours combustibles
- création de postes de travail
- gestion de loyers

il demande de répartir les tâches
qui est prêt à faire quelque chose et quoi ?

M. COTLEUR en appelle aux paroisses et au bénévolat.

M. le Maire :

Pour résumer la discussion, il y aurait intérêt à décentraliser l'action sociale

- organisation de groupes de travail
- inventaire des familles à secourir fait dans les quartiers par les assistantes sociales et les structures caritatives;
- comment agir rapidement
- comment faire sortir les gens de la situation grave dans laquelle ils se trouvent.
- collaboration étroite avec le B.A.S. qui doit être l'organe de coordination.

M. le Secrétaire Général évoque la possibilité d'accorder à certaines familles - ne voulant pas perdre leur dignité - des prêts d'honneur.

Mme GHISU, assistante sociale signale que les A.S. demandent déjà des prêts de ce genre à la C.A.F.

Enfin, M. STEEG préconise que les groupes de travail comportent des représentants de l'ANPE et de la Chambre des Métiers.

vice d'Aide Sociale

COLMAR, le 15 mars 1985

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

du 26 février 1985

Concernant la pauvreté à Colmar.

Monsieur l'Adjoint COTLEUR salue l'assistance, remercie l'ensemble des participants et propose le regroupement par quartier des personnes qui interviennent sur un même secteur.

Lors d'une première réunion (invitation ci-jointe) celles-ci pourront définir leur mode d'action pour améliorer les relations humaines au niveau du secteur concerné, pour mieux détecter les situations de détresse et quand c'est possible, contribuer à une gestion plus équilibrée des budgets familiaux.

Ils choisiront également la personne qui accepte de coordonner les interventions sur le secteur et d'être l'interlocuteur privilégié des organismes officiels.

Un représentant de la Ville sera à cette première rencontre, à laquelle il vous est bien sûr possible d'inviter toute personne désireuse de contribuer, à titre individuel ou associatif, à la résolution des problèmes de pauvreté.

Au niveau de la Ville, un effort sera réalisé pour regrouper diverses formes d'aides spécifiques au Magasin des Tabacs : Vestiaire, banque alimentaire, secours en combustibles, voire même centre de gestion des budgets et de règlement des arriérés de loyers, d'eau, de gaz et d'électricité.

L'aide médicale et les feuilles de soins seront délivrées au Bureau d'Aide Sociale.

Le problème des personnes âgées restera du ressort de la Maison du 3ème Age, rue Berthe Molly.

Une ou plusieurs journées de formation pourraient être proposées aux bénévoles qui souhaiteraient un complément de formation par rapport à la connaissance de la pauvreté et des modes d'interventions possibles.

Vous trouverez, ci-joint, la date des premières réunions de chaque secteur, ainsi qu'un plan avec les limites des secteurs.

Vous êtes cordialement invité à celle qui concerne votre quartier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

14.

INVITATION A LA 1ère REUNION DE SECTEUR

	Date et lieu de la réunion		Paroisses catholiques	Paroisses protestantes	Secteurs D.D.A.S.S. (centres médico-sociaux)
I	VENDREDI 19 avril 1985 17 h Paroisse Saint-Léon	1	Saint-Léon	Saint-Luc	rue des Brasseries
		2	Saint-Antoine	Saint-Luc	rue des Brasseries
II	MERCREDI 15 mai 1985 17 h Paroisse Saint-Antoine	3	Saint-Antoine	Saint-Mathieu	rue des Blés
III	MERCREDI 17 avril 1985 17 h Paroisse Saint-Mathieu Salle des Arcades - place du 2 Février	4	Saint-Martin	Saint-Mathieu	rue des Blés
		5	Saint-Martin	Saint-Mathieu	rue des Blés
IV	LUNDI 29 avril 1985 17 h Paroisse Saint-François	6	Saint-François	Saint-Mathieu	rue des Blés
V	LUNDI 15 avril 1985 17 h Paroisse Sainte-Marie	7	Sainte-Marie	Saint-Jean	rue de Schongau
VI	VENDREDI 10 mai 1985 17 h Paroisse Saint-Joseph	8	Saint-Joseph		rue A. Schweitzer
		9	Saint-Joseph	Saint-Marc	rue de Hunawihr
VII	JEUDI 09 mai 1985 17 h Paroisse Saint-Vincent-de-Paul	10	Saint-Vincent-de-Paul	Saint-Marc	rue de Hunawihr
		11	Saint-Vincent-de-Paul		rue de Schongau
VIII	VENDREDI 12 avril 1985 17 h Paroisse Saint-Jean	12	Saint-Paul	Saint-Jean	rue de Schongau
		13	Saint-Paul	Saint-Jean	rue de Varsovie

15



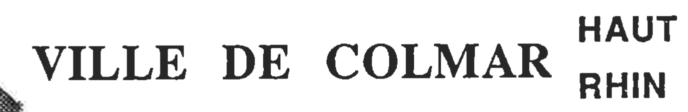
C.C.A.S. CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE

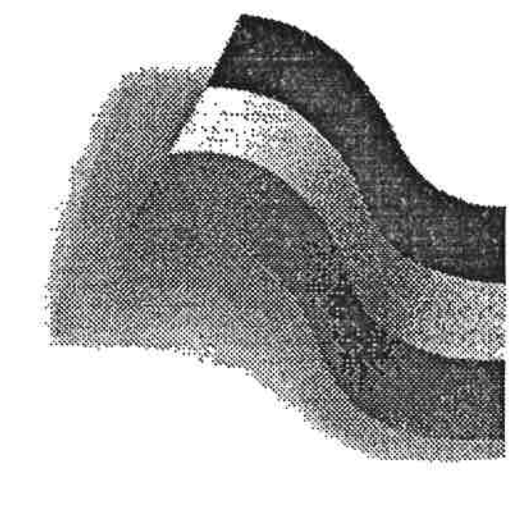
C.E.A. CENTRE ENTRAIDE ET D'ACCUEIL ASSOCIATIF

Limites des secteurs des Assistantes Sociales

Limites des paroisses,

Zones d'intersection, base des réunions de quartier.





CONCOURS MAIRES D'ALSACE : L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

Lutte contre la pauvreté

La ville avec les associations et les paroisses

Les associations caritatives et d'aide, les paroisses et, plus généralement, toutes les personnes de bonne volonté, instruiront désormais les demandes d'aide posées par les personnes nécessiteuses de Colmar. Ces demandes d'intervention seront, par la suite et comme par le passé, examinées par le bureau d'aide sociale de la ville qui décidera. Il reste que la «décentralisation» voulue par la mairie dans la lutte contre la pauvreté doit permettre une meilleure adéquation de la «demande» et de l'«offre».

Au cours d'une réunion présidée, hier à l'hôtel de ville, par les adjoints Fernand Cotleur et Justin Hausherr, les modalités de cette décentralisation ont été précisées aux différents responsables — une cinquantaine de personnes étaient présentes — des diverses associations qui, à un titre ou un autre, sont engagées dans les secours. Un lieu de réunion a été fixé pour les huit secteurs qui ont été délimités tandis que M. Cotleur a évalué à 1.000 F l'aide ponctuelle que la ville pourrait apporter «pendant plusieurs mois» dans certains cas.

Pour l'instant, une somme de 923.000 F a été votée, lundi soir, au budget primitif pour ces secours, M. Cotleur laissant entendre que d'autres crédits pourraient être inscrits au budget supplémentaire. Nous reviendrons sur cette réunion dans une prochaine édition.

COLMAR, le 19 juin 1985

RAPPORT DE SYNTHESE DES DIVERSES INTERVENTIONS LORS DES REUNIONS DE QUARTIER DE MAI ET AVRIL 1985 VISANT A LUTTER POUR LA RESOLUTION DES SITUATIONS DE PAUVRETE

1. SITUATION ACTUELLE ET MOTIVATIONS

- La pauvreté traditionnelle est croissante et souvent oubliée au détriment de la nouvelle pauvreté.

- La nouvelle pauvreté arrive aussi rapidement que le chômage croît. Elle s'accompagne de la honte et de l'exclusion qui ont marqué les pauvres à toutes époques.

- La détection de la pauvreté est souvent trop tardive, lorsque la situation est déjà irrémédiable.

- La solidarité de voisinage a quasiment disparu.

- L'aide aux familles assurée par la Ville (principalement l'aide médicale et l'aide alimentaire, sous forme de bons d'achats) est importante. C'est le seul chapitre budgétaire que la municipalité a décidé de faire croître de façon plus importante que l'augmentation autorisée. La seule aide locale a ainsi passé de 30 000,-F par mois en 1983 à 150 000,- F par mois en 1985. L'aide du contingent avoisine maintenant les 7 millions.

- Les intervenants publics et privés sont souvent débordés, dans des locaux exigus et souvent mal adaptés.

- Des permanences existent principalement :
  * aux heures de bureau, tous les jours
    . au Bureau d'Aide Sociale de la Ville
    . dans les Centres Médico-Sociaux de quarti (assistantes sociales)
  * une ou plusieurs fois par semaine
    . au Vestiaire Interconfessionnel
    . à la Caritas

- Des associations assurent un certain suivi familial :
  * l'entraide protestante (toute la Ville)
  * les Associations Saint-Vincent-de-Paul (tous les quartiers sauf St-Paul et St-Vincent-de-Paul)

- L'hébergement des "sans domicile fixe" est assuré par l'Association ESPOIR et par le Refuge Municipal. L'aide alimentaire correspondante, bons de casse-croûte et repas d'hiver, est prise en charge par la Ville.

18.

/...

- L'ampleur de la pauvreté actuelle exige que les différents intervenants se mettent autour d'une table pour résoudre ensemble au mieux les problèmes.

- L'enchevêtrement des secteurs d'activités de la D.D.A.S.S. et des paroisses ne facilite pas la collaboration.

2. OBJECTIFS

- Ensemble, répondre mieux aux besoins croissants des plus démunis par une assistance adaptée, sans négliger de mettre en place des processus permettant aux familles concernées de sortir au plus tôt de cette assistance, d'acquérir leur autonomie et de parvenir à un réel épanouissement social.

- Connaître mieux et plus rapidement les situations de détresse.

- Simplifier les procédures :
  * éviter de créer une nouvelle administration coiffant toutes les autres
  * éviter un système d'enquêtes lourd
  * éviter la multiplicité des interventions discordantes dans une même famille

- Décentraliser l'action sociale au niveau du quartier autant que faire se peut, principalement dans l'aide immédiate de relations humaines de voisinage. Il s'agit d'être le plus près possible du terrain pour mieux connaître les situations.

- Centraliser les formes d'aides matérielles et administratives (vêtements, alimentation, arriérés de loyer, arriérés R.M.C.) pour éviter certains abus et améliorer les prestations.

- Humaniser : répondre mieux qu'une administration aux problèmes relationnels, affectifs, par l'amélioration de l'entraide de voisinage et d'amitié. Au-delà de l'aide relationnelle, il faut humaniser encore plus l'aide matérielle et financière.

- Mieux coordonner les interventions pour maximiser l'investissement en temps et en argent des bénévoles et de la Ville. Il s'agit d'ouvrir le dialogue et de créer des liens entre les travailleurs sociaux d'un même secteur :
  * sans compliquer le travail des uns et des autres
  * sans obligation de collaboration
  * sans perte d'autonomie d'action des partenaires (chaque organisme gardant son indépendance et son travail propres)
  * sans faire faire aux bénévoles le travail des administrations
  * sans créer une administration nouvelle

.../...

Mais, en améliorant le service existant :

* en se répartissant les tâches de façon à être complémentaire en fonction de la spécificité de chacun (qui fait quoi ?)
* en s'informant des actions déjà menées ou en cours pour une famille prise en charge par un autre intervenant
* en connaissant mieux les situations
* en évitant les doubles emplois (même facture payée par deux organismes différents, etc...)

- Assurer la complémentarité des professionnels et des bénévoles : maintenir aux professionnels leurs spécificités et améliorer leur service en les rendant plus disponibles du fait de la prise en charge des premières interventions et des cas légers par des bénévoles formés et bénéficiant de l'aide technique des professionnels.

- Assurer une meilleure connaissance des intervenants sociaux entre eux.

- Assurer une meilleure reconnaissance des travailleurs sociaux professionnels ou bénévoles. Il s'agit de prendre en compte les analyses sérieuses déjà réalisées par un service lorsqu'une famille s'adresse à un autre intervenant. Ainsi, le B.A.S. pourrait accorder une confiance supérieure aux propositions des travailleurs sociaux non municipaux, dans la mesure où ceux-ci respectent les règles du jeu :

* respect du barême définissant l'indigence
* prise en compte de la totalité des ressources du demandeur
* intervention maximum de 1 000,- F par famille et par mois
* projet global

3. MOYENS

- Améliorer les outils de travail quotidiens :

* créer un annuaire des travailleurs sociaux (adresses, téléphone, mode d'intervention) :
  . associations à caractère social
  . intervenants sociaux
  . lieux d'intervention sociale
  . aides spécifiques
  . relais de quartier
* mémento du travailleur social
* mémento des petites et grandes économies

- Améliorer la détection : Bien que le B.A.S. et les Centres Médico-Sociaux connaissent à peu près 80 % des familles fragiles, il est nécessaire de détecter la pauvreté, le plus tôt possible, avant que la situation ne soit irrémédiable et tout particulièrement dans le cas des familles qui n'osent pas s'adresser à l'administration ou à une association de quartier.

Les organismes et intervenants susceptibles de signaler une situation difficile sont :

* le voisinage (réseau de relations paroissial ou de quartier - commerçants, infirmières et médecins de quartier)
* les enseignants
* le personnel médical des hôpitaux et cliniques
* les services d'arriérés des H.L.M. et de la R.M.C.
* le service des fin de droits de l'ASSEDIC
* le FISC
* la C.A.F. et la Sécurité Sociale
* les services de la Police et de la Justice

Cependant, la nécessité de recouper des informations se heurte aux limites du respect de la vie privée des gens et des textes de la loi "Informatique et Liberté" interdisant certains recoupements de fichiers. Néanmoins, ces textes n'interdisent pas à l'ASSEDIC, aux H.L.M. et aux R.M.C. d'envoyer ceux qui nécessitent une aide vers une permanence de quartier ou vers les organismes compétents, en les munissant des justificatifs de situation.

- Cibler : Repérer les cas lourds qui nécessitent une intervention globale coordonnée de tous les intervenants du secteur.

- Un relais de quartier, un coordinateur à la disposition des intervenants, à qui on peut adresser d'éventuels bénévoles, qui peut enregistrer des appels et les répercuter sur les intervenants bénévoles ou professionnels concernés, qui peut enregistrer et transmettre des informations utiles entre les acteurs sociaux (date d'ouverture du restaurant, etc...), qui serait l'interlocuteur privilégié des travailleurs sociaux du terrain, pourrait être mis en place. Pour les uns, il conviendrait de confier ce rôle à l'assistante sociale du secteur, pour d'autres, il faudrait trouver un jeune retraité dynamique ou une autre personne disponible, acceptant d'acquérir un complément de formation si nécessaire, pour faire ce travail. La personne bénévole qui accepterait ce rôle, pour préserver sa vie familiale propre, ne devrait en aucun cas transformer son logement en lieu d'accueil et d'assistance aux pauvres.

- Une permanence de quartier : il y a des avantages et des inconvénients à la mise en place de tels accueils. S'ils se multiplient, il faut éviter de favoriser ceux qui vont manger à tous les rateliers sans être nécessairement dans le besoin.
Cette permanence, si elle est créée, cumulée ou non avec une permanence sociale ou paroissiale déjà existante, peut devenir un lieu d'écoute, de prise en compte des problèmes, afin d'aboutir à une prise en charge de ceux-ci par l'équipe du quartier. Il pourrait aussi être le lieu où l'on trouve à proximité de chez soi, un écrivain public dont il y a lieu d'étudier le rôle éducatif et le caractère payant ou non des prestations, afin d'éviter les abus.

- Une équipe de quartier : tout en évitant de multiplier des réunions inutiles, il semble cependant nécessaire de faire une réunion par mois ou par trimestre, selon les besoins, réunissant autour de l'Assistante Sociale du secteur les associations caritatives et les

.../...

bénévoles oeuvrant dans le même quartier. Un spécialiste d'une administration donnée peut y être invité, selon les problèmes spécifiques à résoudre (3ème Age, Handicapés, etc...).
Cette équipe pourrait, le cas échéant, être rendue attentive par telle ou telle administration à la situation d'un habitant du quartier en difficulté, afin d'améliorer l'environnement humain de la personne ou de la famille concernée. Elle pourrait également être mise au courant par l'équipe d'un autre secteur de l'action déjà entreprise pour une famille venant de ce secteur et emménageant dans le quartier, de façon à assurer un suivi de l'action socio-éducative en cours. Elle pourra faire appel aux administrations pour les situations dépassant sa compétence, pour les cas trop lourds etc...
Cette équipe sera le creuset de la détection, le lieu de reconnaissance des vrais pauvres, elle évitera les doubles prises en charge, elle sera un conseil et un soutien technique aux bénévoles. Elle permettra en tout cas de s'informer, de se connaître les uns et les autres, de mettre en commun et de coordonner les efforts et donc d'améliorer les résultats obtenus par le travail de chacun. Si les tâches sont mieux partagées au niveau des quartiers, chacun devrait pouvoir se voir libéré de tâches qui étaient déjà faites par d'autres ou qui dépassaient sa compétence. A plusieurs, il sera également plus facile de résoudre certains cas plus difficiles.
Cette équipe ne sera pas seulement un lieu où l'on apprendra à travailler ensemble, elle peut également, lorsque le quartier a moins de familles indigentes, devenir un quartier jumelé à une zone plus fragile ou être l'équipe porteuse d'un projet (réinsertion par le travail, stationnement des gens du voyage, etc...).

- Une technique d'intervention conseillée est à mettre au point. Dès à présent, on peut inviter les associations caritatives et les bénévoles à prendre contact téléphoniquement avec l'Assistante Sociale et le Bureau d'Aide Sociale lors de la prise en charge d'un cas lourd, afin de connaître l'action déjà en cours si c'est le cas, éventuellement de pouvoir s'y associer sans avoir besoin de recommencer tout le travail au point zéro.

- La formation des bénévoles : donner autant que possible des moyens accrus d'action aux bénévoles d'une part, pour améliorer les résultats de leur investissement en temps et en argent, d'autre part, de façon à préserver au mieux l'anonymat et le respect des familles et assurer la discrétion professionnelle indispensable.

- La recherche de bénévoles supplémentaires, acteurs sociaux sur le terrain ou simplement cofinanceurs d'actions, est indispensable. Il a cependant semblé utile aux uns et aux autres d'exiger un minimum de formation et de bien définir les limites du possible. De même qu'on ne peut demander une même intervention à un secouriste, à une infirmière, à un généraliste et à un médecin ; de même, il n'est pas possible d'intervenir dans une famille sans une préparation capable de prévenir au maximum les risques d'abîmer plus le milieu familial qu'on ne l'aide à devenir autonome.
Il ne s'agit donc pas d'enlever aux travailleurs sociaux spécialisés leur travail au bénéfice des bénévoles, mais bien au contraire de trouver une complémentarité harmonieuse qui peut être contractuelle.

.../...

- Redonner un nouveau souffle à l'entraide de voisinage par tous moyens appropriés : campagne publicitaire du style "A partir de demain, on se dit bonjour", sermons, instruction civique etc...

- La création d'une petite équipe d'intervention d'urgence mixte de quelques bénévoles bien formés, compétents et disponibles et de quelques administratifs représentatifs.

- Aménager les secteurs d'intervention : les secteurs d'intervention qui ont été retenus pour les premières réunions de quartier essayaient de tenir compte à la fois des secteurs des assistantes sociales, des secteurs des paroisses protestantes et catholiques.

Il va sans dire qu'une reflexion commune des responsables de la D.D.A.S.S. et des Cultes, aboutissant à une uniformisation des limites des secteurs faciliterait énormément le travail de collaboration.
En tout état de cause, il y aurait lieu de respecter au mieux, tout en les améliorant, les domaines d'intervention des uns et des autres.

4. LES FORMES D'AIDES

- Aide relationnelle : comme nous l'avons mentionné plus haut, il est nécessaire de faire revivre la solidarité de voisinage, de créer si possible des liens d'amitié entre familles, permettant à des familles en difficulté de trouver naturellement une famille soeur, d'accueil, d'accompagnement et de suivi.
La détection et l'entraide par des familles soeurs nécessitent le développement d'une mentalité d'attention respectueuse et la diminution des mentalités d'individualisme.
La lutte contre la solitude des veuves, des personnes âgées, des pauvres entre dans ce cadre.
Il est évident que ce parrainage amical et discret d'une famille par une autre doit prévoir suffisamment de garde-fou pour ne pas devenir une tutelle d'assistance pesante. Il pourrait plutôt aboutir à un échange où l'une apportera progressivement des techniques de gestion du budget, du logement, de la santé de la famille et l'autre fera découvrir ses richesses d'hospitalité, sa culture propre etc...
Il n'y a d'échanges constructifs possibles qu'après une acceptation mutuelle et l'établissement d'une confiance réciproque.

- La prévention, principalement auprès des enfants et des jeunes, n'est pas abordée dans ce rapport, puisqu'elle fait l'objet des travaux en cours du Conseil Communal de Prévention.

- L'aide à l'autonomie des familles et à leur épanouissement social il est important d'étudier la façon de mieux armer les gens contre la pauvret en trouvant des moyens leur permettant :

* de mieux gérer leur travail
  leur budget
  leur logement
  leur vie familiale
  leur santé
* de savoir lire, écrire, s'exprimer
* d'analyser les propositions publicitaires mensongères, souvent source de dettes importantes

Cette aide devrait être donnée, entre autre :

* dans les centres socio-éducatifs,
* dans les permanences gratuites de conseillers de gestion familiale (à l'instar des conseils juridiques gratuits)

- Aide au travail :

* Le travail est souvent lié directement au bagage de compétences accumulé par les parents. Bien que le travail soit plus du domaine de l'A.N.P.E. que de la Ville, cette dernière s'est efforcée, tant que cela a été possible d'embaucher des responsables de familles fragiles et un grand nombre de TUC.

* Une équipe de quartier estime nécessaire de créer un groupe de personnes bien introduites dans le monde de l'industrie et du comme pour contribuer à trouver du travail et créer les conditions de maintien de l'emploi pour les cas les plus lourds.

* Une fois les limites des possibilités atteintes, il faudra, faute de mieux, veiller à créer des activités socio-éducatives occupationnelles, des chantiers de jeunes et redynamiser l'entraide des jeunes sur des bases sérieuses.

- Aide matérielle : Faut-il créer une carte d'accès à l'entraide, délivré par le Bureau d'Aide Sociale et sur laquelle figurent toutes les aides obtenues par les uns et les autres et évitant les abus ? Un regroupement de toutes les aides matérielles au Magasin des Tabacs est à l'étude.

a) Vestiaire : Il peut être conçu sous forme de magasin d'occasions à prix réduits pour pallier à un besoin de nombreuses familles à faibles revenus, de trouver de quoi se vêtir à bon marché.
Il peut aussi être conçu uniquement comme dépannage d'urgence gratuit (ou presque : 1 à 2 francs par vêtement) sur présentation d'un bon délivré par le Bureau d'Aide Sociale, une Assistante Sociale ou une association caritativ
On peut cumuler les deux formules.
Par ailleurs, un espace plus important et des heures d'ouvertures quotidienne deviennent indipensables (par exemple, toutes les après-midi).

b) Banque alimentaire : Il est important de permettre aux familles de continuer à faire leur cuisine elles-mêmes et de se retrouver quotidiennement autour de la table du domicile. Les bons d'alimentation et la délivrance de produits de base achetés en gros (sucre, pain, semoule, beurre, conserves) semble plus adaptés.
Pour les sans domicile fixe, les bons de casse-croûte et de repas au restaurant restent une solution valable. Il faudrait pouvoir y ajouter une possibilité de consommer plusieurs fois dans la journée du café ou une tisane pendant les périodes d'hiver.
La remise d'argent liquide n'est, souvent, pas souhaitable dès lors qu'il y a un doute sur l'utilisation (drogue, alcool, achats immodérés, tiercé, loto, etc...).

- Aide au chauffage : une réflexion globale sur l'aide au chauffage est à mener. Faut-il prévoir des stocks de bois, charbon, mazout, fourneaux ou des bons de combustibles ? En tout état de cause, il faudrait coordonner les interventions des différents organismes d'aide au chauffage. Faut-il arrêter toutes les coupures d'eau, de gaz et d'électricité l'hiver au risque de voir s'aggraver les dettes ?

.../...

- Arriérés de charges et de loyers et d'électricité : les aides financières, prêts et avances, délais de paiement, l'éventuelle prise en compte d'arriérés de charge et d'électricité pourraient être étudiés globalement dans le cadre d'une planification budgétaire familiale et de paiement par tranches, dans un centre d'aide à la gestion familiale, regroupé avec les banques alimentaire et vestimentaire.

- Un fonds social de solidarité publique pourrait contribuer, avec les aides de la Ville et du Département, à alimenter ce secteur d'interventio

- La création d'un garde-meubles gratuit pourrait souvent limiter, en cas d'expulsion, les frais des familles en difficulté.

- L'étude d'une amélioration des conditions de recouvrement d'office des créances est à mettre en oeuvre.

- La recherche d'organismes payeurs pour le retour au pays de ceux qui le désirent, est à faire.

- Un fonds spécial d'emprunt pourrait contribuer à :

  * la création de logements sociaux différents, adaptés aux plus pauvres
  * la restauration de bâtiments vétustes

- Cas lourds : s'il est important d'étudier les propositions pour sortir de la pauvreté et éviter que la situation des cas légers ne s'aggrave, il n'en est pas moins important de trouver des modes de résolution des cas lourds qui semblent sans issue, ayant accumulé à la fois une pauvreté culturelle, d'autonomie et de dettes, telle que leur situation semble irréversible et les pousse vers une exclusion irrémédiable.
Ces cas nécessitent, bien sûr, un projet familial global, mené de front par le Bureau d'Aide Sociale, les Centres Médico-Sociaux, les autres intervenants socio-éducatifs.
Au niveau financier, une action collective de l'Etat, du Département et de la Ville semble indispensable. La création d'un minimum vital au niveau natic semblable au minimum vieillesse, règlerait bien des problèmes, puisque la Ville seule a bien peu de moyens au niveau du chômage et du logement.

- Quelques projets souhaités :

  * création de maisons de vacances et de repos pour familles fragiles à l'exemple des réalisations de ce type d'A.T.D. QUART MONDE

  * ouverture d'un centre médico-social sur le quartier St-Joseph

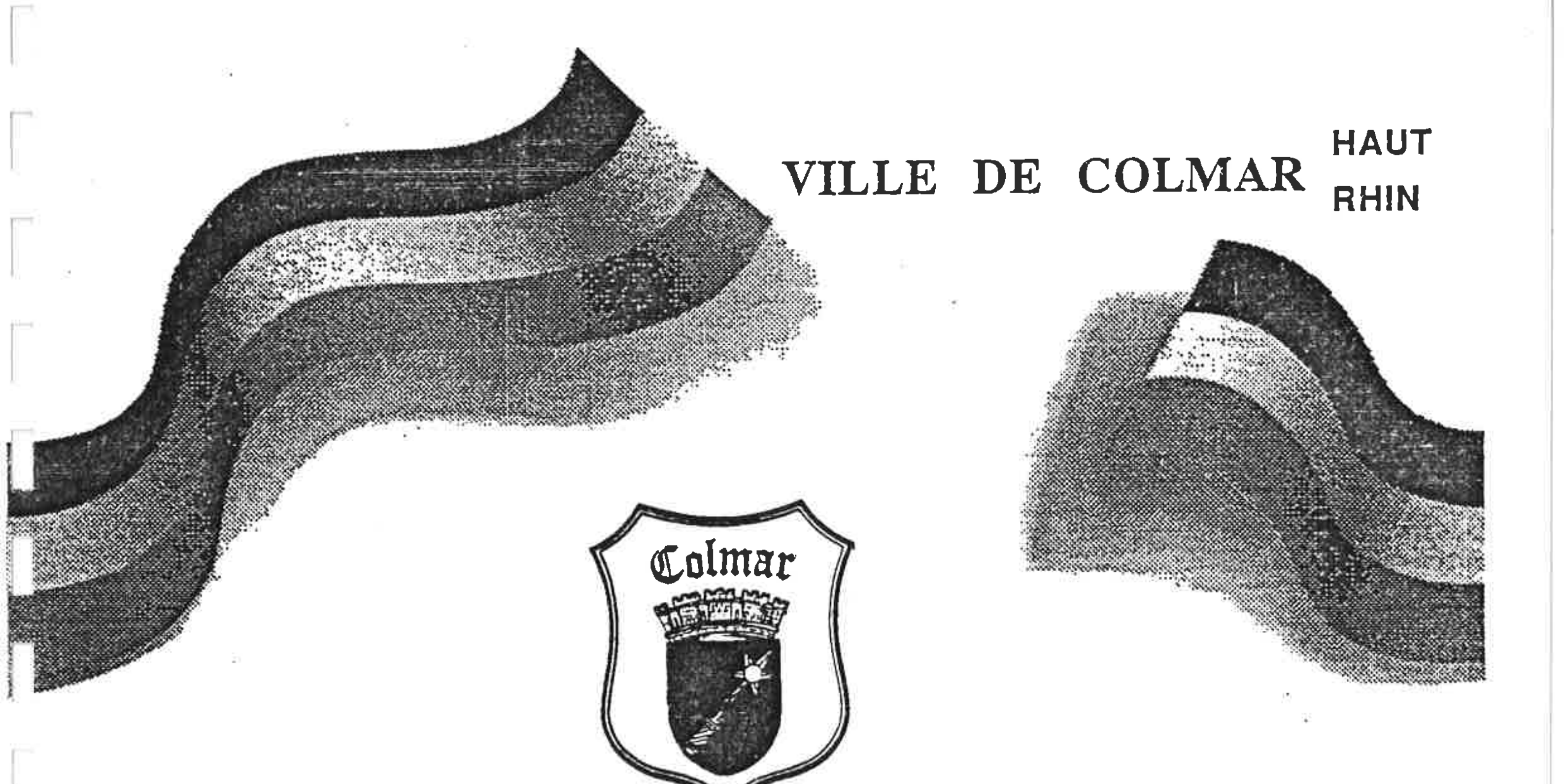
  * création de groupes d'étude sur :

    . secret professionnel du travailleur social
    . déontologie du travail social professionnel et bénévole
    . coordination, relations interfichiers et loi "Informatique et Liberté"

. intervention sociale et respect des familles
. pauvreté, travail et chômage
. pauvreté aujourd'hui à Colmar
. quelle aide, quand, comment, avec quelle urgence ?
. illétrisme et pauvreté
. les corporations de commerçants, les grandes surfaces et la pauvreté

* colloque de la pauvreté regroupant tous les participants aux travaux des quartiers et permettant de présenter les propositions des différents groupes d'études, de définir une planification de l'action en faveur des plus pauvres.

-o-o-o-o-o-



CONCOURS MAIRES D'ALSACE : L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

III - OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE L'ACTION SOCIALE

1) Objectifs prioritaires de l'action sociale à Colmar définis par le Conseil Municipal

1. Une action en direction des plus déshérités,

2. L'enfance défavorisée

3. La prévention et une action en direction des femmes seules

2) Objectifs particuliers de l'opération "de l'assistanat à l'engagement"

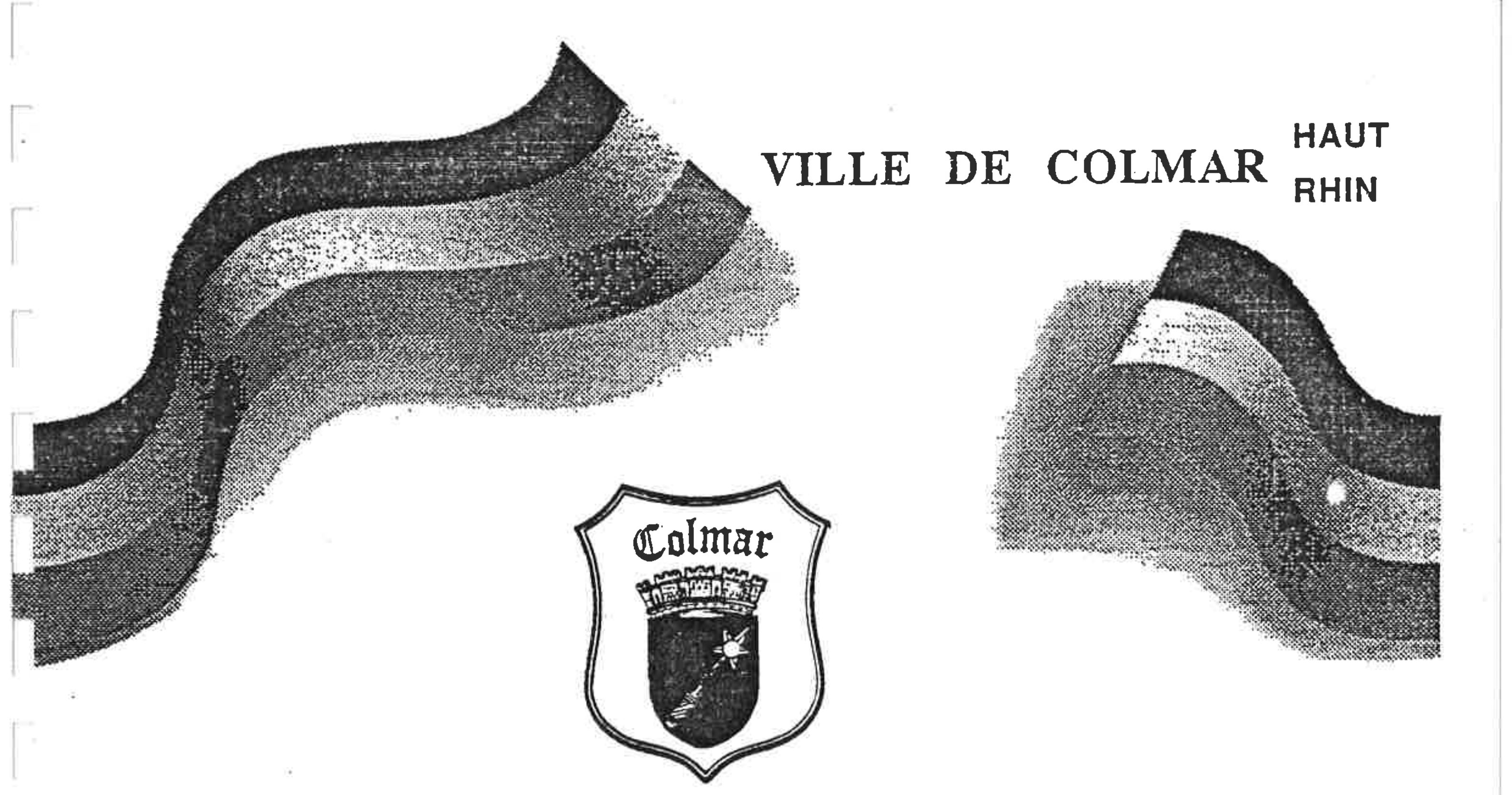
1. Assurer le minimum vital à tout citoyen de la commune

2. Passer de l'assistanat à une formule d'engagement contractuel des bénéficiaires

3. Assurer la paix sociale

4. Ne pas accroître, autant que faire se peut, le coût de l'action sociale

5. Mieux cibler, mieux adapter, mieux contrôler l'action sociale.



CONCOURS MAIRES D'ALSACE : L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

IV - MOYENS EXISTANTS POUR REPONDRE AUX PROBLEMES DE LA PAUVRETE

Dans ce domaine, le C.C.A.S. de COLMAR, pas plus que les autres C.C.A.S., ne disposait de remède miracle et il restait un écart, entre les grands objectifs visés et les réalisations, qui devait tendre à diminuer.

Comme dans la plupart des communes on trouvait :

1 - De la prévention classique

2 - L'assistance traditionnelle

1 - PREVENTION CLASSIQUE :

Prévention (apprendre à pêcher plutôt que de donner du poisson)
(dépenses facult.)

a) Promotion collective et amélioration des relations humaines :

- favoriser la restauration des relations de voisinage par une mobilisation de toutes les énergies (opinion publique, associations, intervenants sociaux, divers,...) ;

- amélioration de l'accueil et de l'écoute dans les services sociaux et associations à caractère social ;

- favoriser, en milieu fragile, la vie associative, facteur d'intégration.

b) Promotion personnelle :

- donner aux plus démunis les moyens d'une plus grande autonomie ;

- donner aux plus démunis les moyens de mieux gérer :

  + leur budget,
  + leur travail,
  + leur logement,
  + leur vie familiale,
  + leur santé ;

- assurer un minimum vital de savoir : lire, écrire, s'exprimer.

c) Quelques moyens de prévention mis en place :

- une halte-garderie faisant office de pré-école en zone fragile,

- une bibliothèque-animation pour enfant en milieu défavorisé,

- soutien aux activités socio-éducatives pendant les périodes de vacances et périodes post-scolaires,

- formation de jeunes issus de familles pauvres au BAFA et aux responsabilités associatives,

- formation d'adultes de milieux défavorisés aux responsabilités associatives..

2 - ASSISTANCE TRADITIONNELLE

Assistance (dépenses obligatoires dans les lois générale et locale)

A côté des actions de prévention et de formation socio-éducative, le C.C.A.S. est de plus en plus amené à fournir une assistance de survie qui n'avait, jusqu'à présent, que peu d'incidence sur la résolution des problèmes de pauvreté à long terme.

L'aide est accordée aux personnes dont les ressources sont inférieures à un barème indexé sur le SMIC et modulé selon le nombre de personnes vivant au foyer.

Dans ce domaine, le C.C.A.S. de COLMAR ne dispose pas de remède miracle et les aides matérielles données jusqu'alors prenaient diverses formes, à savoir :

- l'aide en espèces diminue pour limiter certains abus (tiercé, drogue, alcool,...) ;
- les paiements directs : loyers et charges (rares avant octobre 1986) ;
- l'aide alimentaire aux familles à maintenir au domicile :
    + bons d'achats (en commerce local)
    + bons du Centre d'Entraide Alimentaire (ces bons assurent une plus grande discrétion et permettent de donner plus et mieux grâce à la concertation de tous les intervenants sociaux qui peuvent délivrer les bons en question)
- l'aide alimentaire aux isolés et sans domicile fixe :
    + bons d'achats alimentaires
    + bons du Centre d'Entraide Alimentaire
    + bons de casse-croûte (en été)
    + bons de repas au Buffet de la Gare (en hiver)
- l'aide vestimentaire (bons délivrés par le C.C.A.S., honorés par le Vestiaire Interconfessionnel)
- l'aide au chauffage (paiements directs)
- l'eau, le gaz, l'électricité (paiements directs)
  La Commune a systématiquement aidé les familles (qui se sont adressées à elle pour passer Convention avec l'Etat) à payer leurs arriérés en mettant en place une formule exigeant un effort mensuel parallèle de la famille, si petit soit-il !
- le loyer et les charges : il arrive au C.C.A.S. d'intervenir dans ce domaine, bien qu'il ne semble pas et ce, depuis la décentralisation qui met l'hébergement à la charge de l'Etat, que ce domaine doive être pris en compte par les collectivités locales qui n'en ont pas les moyens
- l'aide médicale (pour mémoire), C.C.A.S.
- les bons de transport (pour mémoire), D.D.A.S.S.

./.

Face à une situation où tout le monde intervient dans tous les domaines, où les travailleurs sociaux perdent un temps précieux à quémander des secours aux autres services et associations à caractère social, une meilleure répartition des compétences, tel que déjà réalisé dans le domaine alimentaire et vestimentaire, serait souhaitable.

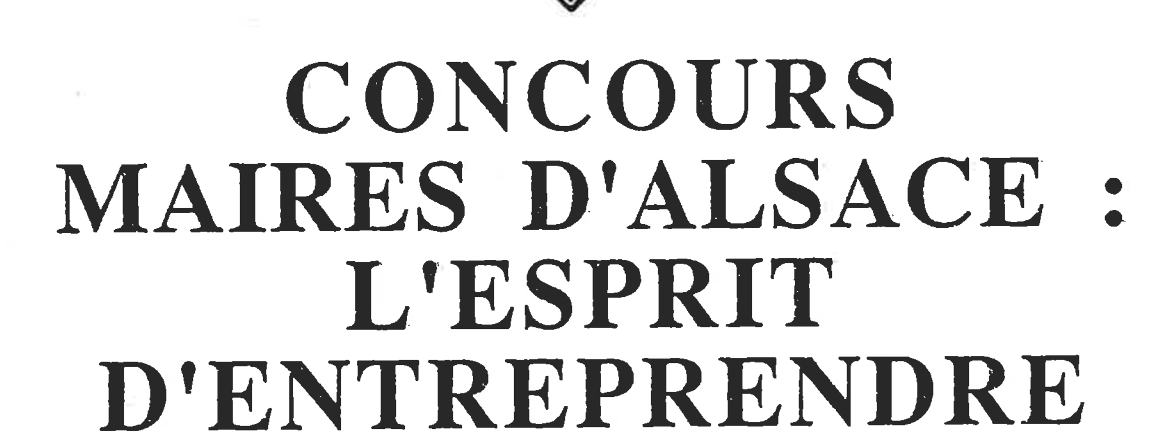
On pourrait imaginer, si un minimum d'existence ne devait pas voir le jour, de confier :

- à l'Etat, l'aide au logement et à l'hébergement (la première coûtant moins cher que la deuxième) ;

- au Département, l'aide aux dépenses d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage ;

- à la Commune, les aides immédiates en espèces, alimentaires, vestimentaires, abris de nuits, etc...





CONCOURS MAIRES D'ALSACE : L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

Conditions d'attribution de l'assistance du CCAS de COLMAR

1) Toute demande d'aide sociale doit être accompagnée de la présentation :

   - de la dernière situation fiscale
   - du dernier talon de la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
   - des deux dernières fiches de paie
   - des deux derniers talons ASSEDIC ou de la situation ASSEDIC
   - de tout autre justificatif de revenus.

2) Une enquête est effectuée avant de délivrer un secours.

3) Les secours accordés par le BUREAU D'AIDE SOCIALE sont les suivants :

   - bons d'aide médicale
   - bons d'alimentation
   - bons de repas d'hiver
   - bons de casse-croûte
   - bons de vêtements

   et ceci, selon les revenus du foyer et la situation familiale.

4) Nous ne délivrons ni bons de transport, ni argent liquide.





VILLE DE COLMAR

HAUT RHIN

HOTEL DE VILLE
PLACE DE LA MAIRIE
B.P. N° 528
68021 COLMAR CEDEX
TELEPHONE 89 23 99 68

RÉF.: AIDE SOCIALE

COLMAR, le 1er avril 1987

AU TÉLÉPHONE VEUILLEZ DEMANDER
M.

BAREME DU MINIMUM D'EXISTENCE
dans le cadre de la loi locale
d'Aide Sociale

SMIC : 27,57 F X 169 H = 4.659,33 F

Nombre de personnes au foyer	Pourcentage du SMIC	Plafond de ressources (SMIC du 1.3.1987)
1	75 %	3.494 F
2	100 %	4.659 F
3	120 %	5.591 F
4	135 %	6.290 F
5	150 %	6.988 F
6	165 %	7.687 F
7	180 %	8.386 F
8	195 %	9.085 F
9	210 %	9.784 F
par personne supplémentaire	15 %	698 F

N.B. :
- sont pris en compte l'ensemble des revenux du foyer, y compris la valeur de l'allocation logement pour les bénéficiaires de cette prestation
- le niveau de ressources permet de déterminer si le demandeur peut bénéficier de l'aide sociale prévue par la loi locale d'assistance
- le montant de chaque secours est déterminé cas par cas, suivant la situation particulière de chaque foyer : il n'existe pas de droit automatique, pour le foyer secouru, à percevoir la différence entre le plafond ci-dessus (colonne 3) et les ressources effectives du foyer secouru
- on pourra s'inspirer du tableau ci-dessus pour attribuer l'aide demandée
- en cas de rappel de pensions ou d'allocations versées aux personnes assistées, la Commission du Bureau d'Aide Sociale se réserve le droit de procéder à un examen individuel de chaque cas.

JOURNAL "L'ALSACE" du 18 janvier 1987

Hébergement des sans-abri et repas pour les défavorisés

Le bureau d'aide sociale de la mairie précise qu'il existe à Colmar les possibilités suivantes.

HEBERGEMENT. — Pour les femmes le refuge Ste-Françoise, rue du Lycée; pour les hommes le Foyer Espoir, rue de la Fecht et — ce qui est nouveau — le siège de la Croix-Rouge 37, avenue Clemenceau.

REPAS. — Pour les indigents isolés à midi au buffet de la gare sur présentation de bons qui leur sont remis au bureau d'aide sociale de la mairie. Le soir au Foyer Espoir ou à présent aussi à la Croix-Rouge 37, avenue Clemenceau.

Les familles défavorisées peuvent s'approvisionner tous les après-midi de semaine au Centre d'entraide alimentaire de la «Manne» à la Manufacture des tabacs, route d'Ingersheim. La Manne dispose actuellement encore d'un stock pour un mois environs.

VETEMENTS. — S'adresser au Vestiaire interconfessionnel, à la Manufacture également. Le lundi, les personnes totalement indigentes en reçoivent contre remise d'un bon qui est à chercher au bureau d'aide-sociale. Le mercredi, les familles dans le besoin peuvent en acheter à un prix symbolique.

JOURNAL "LES DERNIERES NOUVELLES" du 18 janvier 1987

Pour ceux qui en ont besoin :

Rappel des centres d'accueil. Où manger, où dormir

Le Bureau d'aide sociale de la mairie rappelle à tous ceux qui en ont besoin qu'il leur est possible de manger et de passer la nuit en plusieurs points de Colmar. Les voici :

POUR LES PERSONNES ISOLEES : s'il s'agit des femmes, le refuge Ste-Françoise, où l'accueil est permanent.

Pour les hommes, l'association Espoir, le soir. Et depuis la semaine dernière, le siège de la Croix-Rouge, 37, avenue de Clemenceau, à partir de 19 h.

EN CE QUI CONCERNE LES REPAS : pour les personnes isolées un repas est servi à midi au buffet de la gare sur présentation d'un bon de la mairie (rappelons que le bureau d'aide sociale y est ouvert aux heures de bureau).

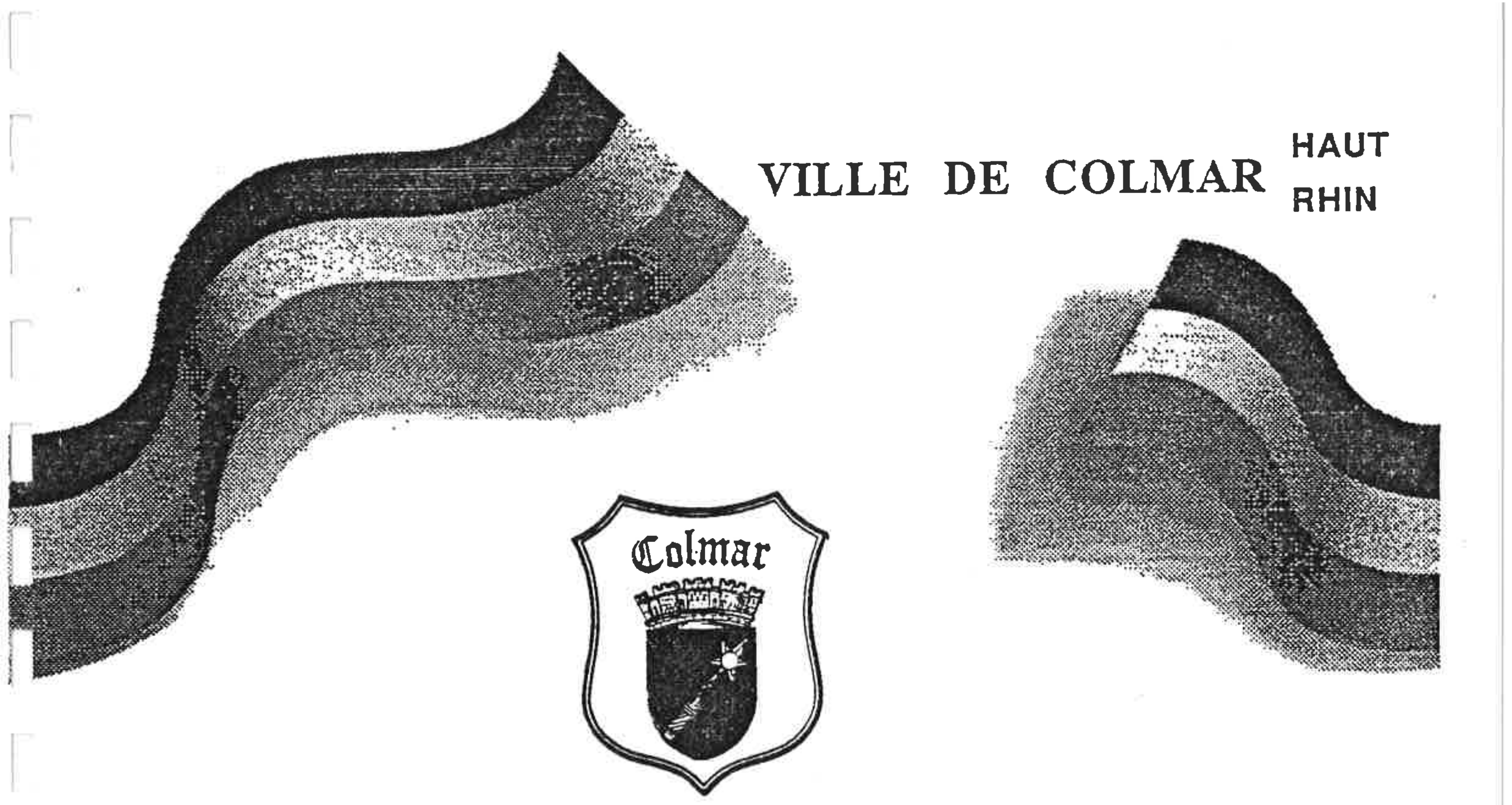
Le soir un repas léger (chaud) est servi aux isolés, soit au foyer Espoir, soit à la Croix-Rouge.

Pour les familles, le maintien à domicile est facilité par les aides suivantes :

Prise en charge par le centre d'entraide alimentaire «La Manne» à la Manufacture des tabacs, route d'Ingersheim. Toutes les demandes des familles colmariennes ont été couvertes, précise-t-on à la mairie, en ajoutant que l'ensemble des demandes (même n'émanant pas de Colmar) ont été satisfaites et il existe des réserves pour plus d'un mois.

«La Manne» est ouverte tous les après-midi. Les bons sont délivrés par la mairie. Des vêtements chauds peuvent être obtenus au Vestiaire interconfessionnel, bâtiment central de l'ancienne manufacture de tabacs, ouvert le lundi après-midi pour ceux qui ont des bons de la mairie, et le mercredi après-midi pour tout public.

En cas d'hésitation, le bureau d'aide sociale de la mairie reste à la disposition des intéressés qui peuvent y obtenir tous les renseignements souhaités.

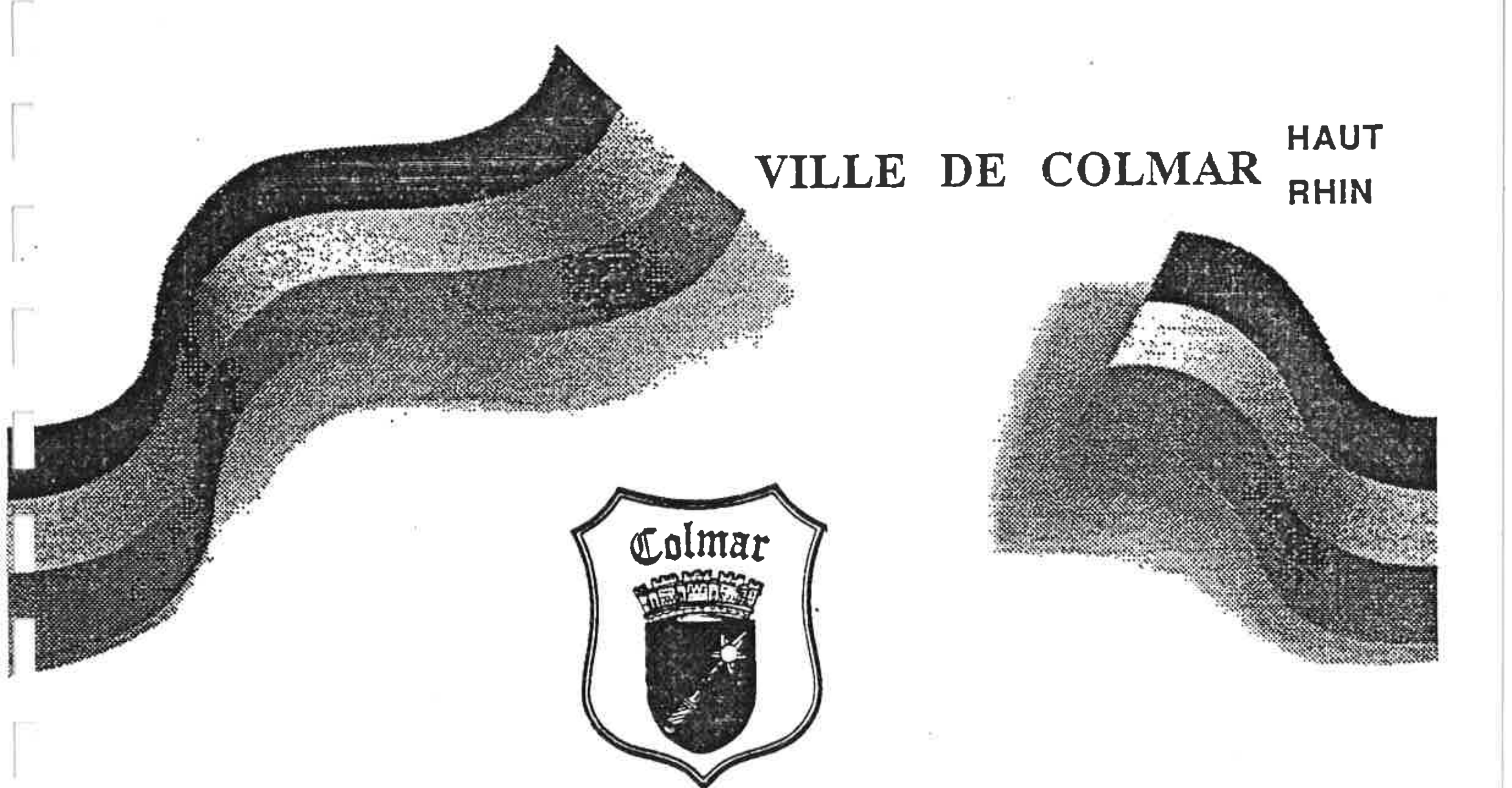


CONCOURS MAIRES D'ALSACE : L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

V - <u>NOUVEAUX MOYENS MIS EN OEUVRE</u>

1 - <u>Coordination de l'assistance</u> : source d'économie

2 - <u>Assistance contractuelle</u> : un investissement social à moyen et long terme



CONCOURS MAIRES D'ALSACE : L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

1 - <u>Coordination de l'assistance</u> : *La maximisation par une coordination des intervenants est somme d'économie*

- *un lieu de réflexion unique (coordination par le Comité de Probation)*
- *un centre d'entraide unique associatif complémentaire au B.A.S. :*
  - *l'expérience exceptionnelle du centre d'entraide alimentaire*
  - *l'entraide vestimentaire centralisée*
  - *l'accueil associatif*

Colmar, le 1er février 1985

RAPPORT A MONSIEUR LE MAIRE

Concerne : Centre d'accueil et d'aide

Comme suite

- à la demande de maintien dans les lieux du Vestiaire Interconfessionnel
- à la demande de locaux plus vastes pour le secours catholique (visite de Monsieur MOUILLET)
- au débordement du vestiaire de la Fraternité Saint-Paul qui n'arrive plus à maîtriser la situation
- à l'inquiétude de nombreuses paroisses et communautés religieuses qui ne savent plus quelle attitude adopter par rapport à certains quémandeurs
- au nombre croissant de personnes de toutes sortes justifiant d'une assistance
- à notre entretien du 14 janvier 1985 au sujet de l'opportunité d'ouvrir un centre d'aide complémentaire au B.A.S., dans lequel les bénévoles pourraient gérer l'ensemble de l'aide alimentaire, vestimentaire, voire même une partie de l'aide financière, comme le fait déjà la CARITAS. Le B.A.S. et ce centre seraient les interlocuteurs privilégiés des bénévoles des différents quartiers, chacun dans les domaines qui le concerne et dont il aurait la responsabilité.

Il serait souhaitable qu'une décision soit prise concernant

1) la création de ce centre
2) l'affectation de locaux de grandeur adaptée

Cette décision pourra être présentée comme l'un des nombreux efforts fournis par la municipalité dans la recherche d'une solution au problème de la pauvreté, lors de la prochaine réunion de l'ensemble des intervenants sociaux, de l'ensemble des quartiers, prévue le 26.02.1985.

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
Mairie de COLMAR

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 1985
CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU CENTRE D'ENTRAIDE DE LA "MANU"

Etaient présents :

Mrs. et Mmes.	COTLEUR F.	Adjoint au Maire
	BRESCH Berthy	Vestiaire oécunémique
	HAVE Odile	Vestiaire oécunémique
	MEYER Marlyse	Paroisse St Paul (Vestiaire)
	KOENIG Hélène	Caritas, sous-déléguée secours Catholique
	BLONDE Rémy	Secours Catholique
	GRAFF Odile	Secours Catholique
	RUDLOFF Jean-Louis	Prés. St Vincent de Paul / St Martin
	PHILIPP Hubert	St Vincent de Paul / St Léon
	WITTERSHEIM Marcel	St Vincent de Paul / St Martin
	OLRY Fernand	B.A.S. Mairie de Colmar
	STIRNEMANN Georges	B.A.S. Mairie de Colmar

Monsieur COTLEUR ouvre la séance et rappelle les objectifs visés :

Créer un Centre d'accueil et de 1ère assistance matérielle, vestimentaire et alimentaire, complémentaire aux actions Socio-Educatives à long terme menées par ailleurs.

Le rez de chaussée du bâtiment central de la "Manufacture des Tabacs", route d'Ingersheim à Colmar, déjà pourvu d'un chauffage central, sera libéré à cet effet.
La configuration des lieux a été discutée en réunion, puis sur place à la "Manufacture".
Il y a eu accord sur les points suivants :

1) L'entrée arrière du bâtiment sera réservée à l'accès aux étages supérieurs, le couloir et ~~l'escalier~~ arrière seront donc séparés du couloir avant par un mur qui pourrait être semi-circulaire.

2) La partie Est actuellement utilisée par les "Scouts" sera destinée à l'installation du vestiaire Inter-Confessionnel. Les responsables de cette association nous feront connaître au plus tôt les aménagements internes des locaux qu'ils envisagent pour assurer un bon fonctionnement du vestiaire.
Estimant aberrant d'ouvrir deux vestiaires côte à côte, l'équipe du vestiaire de la T.U.P. se propose de renforcer l'équipe du vestiaire Inter-Confessionnel, qui accepte cette collaboration.
Le nombre de journées d'ouverture sera limité dans un 1er temps à deux après-midi par semaine.

3) La partie Sud-Est, anciennement local du T.A.C., est attribuée au service d'accueil de la CARITAS (actuellement dans les locaux étroits et sans sanitaires, rue Roesselmann). Cette association prendra en charge la mise en place de cloisons mobiles qu'elle souhaite implanter pour créer trois modules :

...

- 2 bureaux d'accueil,
- 1 salle de réunion qu'elle pourra, le cas échéant, mettre à la disposition du vestiaire ou de la banque alimentaire pour réunion.

4) La partie Nord-Ouest, local encore utilisé par "L'AQUATIQUE-CLUB", est destinée à la banque alimentaire :

- bons de casse-croûte,
- bons alimentaires,
- réception et redistribution des dons en alimentation.

Cette banque pourrait fonctionner dans un 1er temps, aux jours et heures d'ouverture du vestiaire.

La batterie des toilettes sera répartie de la façon suivante :
Une cloison avec porte séparera dans le couloir d'accès les trois cabines du fond, réservées respectivement au vestiaire, à CARITAS et à la Banque alimentaire, des deux premières, réservées l'une au public, l'autre à l'installation d'une douche.

) Une aide soit sous forme de subvention, soit sous forme de travaux réalisés par les jeunes dans le cadre des opérations de remise au travail des jeunes, ou en régie par la Ville, sera prévue par le service des Affaires Sociales. Une convention d'occupation, de droit public, liera la Ville et les associations.
Un loyer symbolique sera prévu de façon à ce que seules les charges restent à prendre en compte par les associations.

Le service des Affaires Sociales essayera de faire en sorte que le Centre d'Entraide puisse être fonctionnel pour cet hiver.

Pour le Maire
l'Adjoint délégué

F. COTLEUR

* *Comment une action d'assistance a permis de débloquer les fonds pour réaliser une expérience d'accompagnement contractuel :*

Les familles déshéritées obtiennent actuellement les produits alimentaires de base au Centre d'Entraide "LA MANNE" (ainsi qu'un bon d'achat de 50.- F).

Le coût de cette aide est devenu relativement faible du fait de l'achat en gros et en vrac de produits de base conditionnés par une équipe de bénévoles pour compléter les importants dons des entreprises et d'autres donateurs Colmariens.

Ainsi, deux axes ont permis de disposer d'une somme relativement importante permettant la mise en place de conventions, à savoir :

- *le rationnement au niveau du guichet de l'assistance pure et la suppression quasi totale de l'aide en espèces*
- *le fonctionnement de la "MANNE" :*

  la maximisation et la rationalisation des dépenses alimentaires de la Ville, qui n'assure que les soudures

  les apports de dons en nature du public.

C'est ainsi qu'avant l'ouverture de la "MANNE", le poste alimentaire se chiffrait aux alentours de 50.000.- F par mois, depuis l'existence de la "MANNE", ce poste oscille aux environs de 25.000.- F par mois, soit une diminution de 50 %.

Cette économie mensuelle non négligeable a eu pour conséquence que les dépenses du C.C.A.S. n'ont atteint que 36 % du Budget 1986 fin juin 1986. L'économie globale ainsi réalisée a pu être réinvestie pour la mise en place d'une première expérience de minimum vital conventionnel. Au 31 décembre, nous sommes à 211 conventions réalisées.

ENTRAIDE

La solidarité qui innove

Tout le monde connaît à Colmar la Manufacture des Tabacs depuis qu'elle est devenue la Maison des Associations. Elle a su retrouver une nouvelle jeunesse en accueillant de nombreuses associations.
Depuis le 1er février, elle en abrite une nouvelle, ouverte du lundi au vendredi, l'après-midi: «une de plus» direz-vous... en réalité, une association pas tout à fait comme les autres «La Manne».

Un interlocuteur privilégié

Nourrir sa famille devient un problème lorsque les difficultés apparaissent qui grèvent des budgets précaires. Aussi, la «Manne», Centre d'Entraide Alimentaire, est le fruit d'une large consultation menée, à l'initiative du Bureau d'Aide Sociale de la Mairie, avec les responsables des associations caritatives, assistantes sociales et des autres intervenants sociaux.
Il fallait ajuster et rendre encore plus efficace la lutte pour la disparition de la pauvreté. Les responsables consultés ont souhaité la création d'une structure capable de centraliser la distribution des denrées alimentaires pouvant être collectées en faveur des personnes en difficulté.
L'association s'est donc fixée pour objet la collecte et le partage de produits contribuant à l'épanouissement matériel et humain des familles ou des personnes les plus défavorisées.
Les moyens mis en œuvre:
1) sensibilisation de la population et des commerçants,
collaboration avec les services publics (Bureau d'Aide Sociale, etc...),
3) la négociation de contrats préférentiels avec les fabricants, afin d'en faire bénéficier les plus défavorisés.

Dépasser l'assistance

Au-delà d'une aide matérielle, l'association tend à mettre en place des moyens de dépasser l'assistance et de permettre au plus grand nombre de pauvres de retrouver un maximum d'autonomie: ainsi, l'un de nos objectifs est de préserver la cellule familiale, en particulier, à l'heure des repas et d'éviter son éclat vers les restaurants que nous réservons aux célibataires isolés.
Dans d'autres villes de France, des banques alimentaires se sont créées. Elles travaillent de concert avec des fabricants et des grossistes, afin de pouvoir offrir toute l'année les denrées que les entreprises ou particuliers souhaitent faire parvenir aux familles en difficulté.
Nous avons eu l'idée de nous inspirer de ces expériences, afin de faire le lien entre ceux qui veulent donner et ceux qui ont besoin de recevoir (de grandes entreprises telles que Cora, Gro, Lion, Codec, Coopérative Charlie, ainsi que de nombreux détaillants ont déjà tenu à s'associer à notre travail et nous leur en





sommes reconnaissants.

Il nous a semblé primordial de considérer ceux qui nous étaient envoyés, comme co-responsables du fonctionnement du Centre d'Entraide. Dès le début, plusieurs personnes bénéficiant du soutien de la «Manne» se sont proposées afin d'aider nos équipes à fournir des denrées aux personnes âgées ne pouvant se déplacer: en février, nous avons eu l'occasion d'apporter au domicile de cent quatre vingts foyers âgés, quatre tonnes et demi de pommes de terre, ainsi qu'un nombre important de colis alimentaires.

Un contrôle sévère

Afin d'éviter les abus, les colis ne sont donnés qu'en échange de bons de recommandation. Ces bons, dont le cumul est impossible, sont délivrés par les services sociaux, les paroisses et les responsables d'associations caritatives reconnues, uniquement aux personnes ne pouvant justifier du minimum vital pour assurer leur subsistance. L'enregistrement des dons permet de connaître à tout moment la quantité distribuée à chacun et le stock restant.
Nous avons, dès le début, décidé de restreindre cette forme de distribution aux foyers colmariens, décision qui aura été dictée par la progression du nombre de personnes secourues: **quarante familles au début... deux cent cinquante** bientôt

Des bénévoles partout

Le projet a drainé d'emblée des bénévoles de tous les milieux: cadres, infirmières, retraités, qui travaillent d'une façon féconde au conditionnement et à la distribution des marchandises.
Par ailleurs, la «Manne» emploie deux personnes responsables du secrétariat et des relations avec les commerçants et autres donateurs. Elles sont payées par l'Etat au titre des T.U.C. Cela nous permet d'employer intégralement les dons qui nous sont faits, au service de ceux qui sont dans le besoin.

Il suffirait de peu de choses...

La pauvreté touche aujourd'hui, en plus des pauvres de toujours, les milieux jadis épargnés. Les situations de chômage sont difficiles à vivre et conduisent parfois à des extrémités qui ne peuvent laisser indifférent: tel ce père de famille surpris une nuit en train de fouiller des poubelles à la quête de nourriture encore consommable.
Accueillir ceux qui traversent ces moments difficiles, est une des tâches que nous nous sommes fixées, dire à ces personnes que, si la solitude et les difficultés existent, la solidarité ça existe aussi: la vôtre, celle de tous ceux qui par leurs gestes de générosité contribuent à rendre la vie un peu moins inhumaine.

«La Manne» - Centre d'Entraide Alimentaire
6, route d'Ingersheim - 68000 Colmar
Tél.: 89 41 44 27

Caisse d'Epargne de Colmar
compte n° 04101424118

les **Dernières Nouvelles** *de*



COLMAR

15, rue Bruat - Tél. 89 24 99 66

« La Manne », centre d'entraide alimentaire :

Une nouvelle association pour aider ceux qui ont faim à Colmar

« La Manne », centre d'entraide alimentaire, fonctionne depuis trois semaines environ à Colmar. M. Guillaume Philipp et une quinzaine de Colmariens ont décidé de fonder ensemble une association dont les statuts viennent d'être déposés, et dont le but est de nourrir ceux qui ont faim, dans notre ville. « Pas besoin d'aller très loin: chez nous, à Colmar, il y a des gens qui n'ont rien à manger. Nous avons voulu **agir », explique-t-il.**

Comment fonctionne « La Manne » ?

— Nous avons reçu un accueil favorable à la mairie, qui a mis un local à notre disposition à la Manufacture des tabacs. Grâce à la ville et à la préfecture, grâce aussi à quelques particuliers nous disposons d'un stock de denrées de première nécessité: huile, pâtes, riz, viande en boîte, confiture, sucre, etc. Nous secourons les personnes qui ne disposent pas du minimum vital de ressources, et qui nous sont envoyées par le Bureau d'aide sociale de la ville, par le Secours catholique, la Conférence de St-Vincent-de-Paul, les assistantes sociales et d'une façon générale, toutes les organisations à caractère social ou caritatif, ainsi que les différentes paroisses, sans distinction religieuse ou politique. Des organisations qui voudront bien collaborer avec nous recevrons bientôt une lettre-circulaire, dans laquelle notre projet sera explicité. Nous leur fournirons des bons, qu'elles distribueront aux personnes avant de les envoyer vers notre permanence...

Pas de concurrence, de la complémentarité

Guillaume Philipp insiste: il ne s'agit pas de faire concurrence aux organismes existants, mais d'apporter un complément, et de travailler en bonne entente avec elles: pour symboliser ses intentions, il a convié des représentants de chaque association déjà existante à une réunion d'information, la semaine dernière.

Une originalité: « La Manne » ne servira aucun repas, mais distribuera de la nourriture que les bénéficiaires pourront emporter chez eux, et faire cuire à la maison, de manière à « préserver la cellule familiale ».

Jusqu'ici, une permanence d'un après-midi par semaine avait permis de distribuer deux tonnes de denrées alimentaires à une soixantaine de personnes, lors de chaque permanence. Dorénavant, les permanences seront quotidiennes, et se tiendront à l'exception des samedis et dimanches, de 14 à 19 h, à la Manufacture des tabacs, où deux « TUC » accueillent les personnes nécessiteuses.

« La Manne » ne cessera pas de fonctionner à la fin de l'hiver, mais assurera un service pendant toute l'année. Pour y réussir, elle compte sur la générosité des Colmariens, qui voudront bien donner des denrées alimentaires ou de l'argent — il sera entièrement consacré à l'achat de denrées alimentaires —, elle compte aussi sur de nouveaux bénévoles qui voudront bien se joindre à elle. Il faut en effet du temps pour trier les marchandises, assurer le secrétariat et la distribution et apporter aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer leur part. Enfin, « La Manne » est à la recherche de congélateurs: ils lui permettraient de conserver des produits surgelés.

M.-Th. F.



Guillaume Philipp, président de l'association « La Manne » : « A Colmar aussi, des gens ont faim. » (Photo DN)

Où s'adresser ?

Renseignements auprès de M. Philipp, tél. 89 27 16 69. Ou au siège de l'association, à la Manu, au 89 41 44 27. Dons en espèces: Caisse d'épargne Horbourg, compte 04.101.42.41.18.

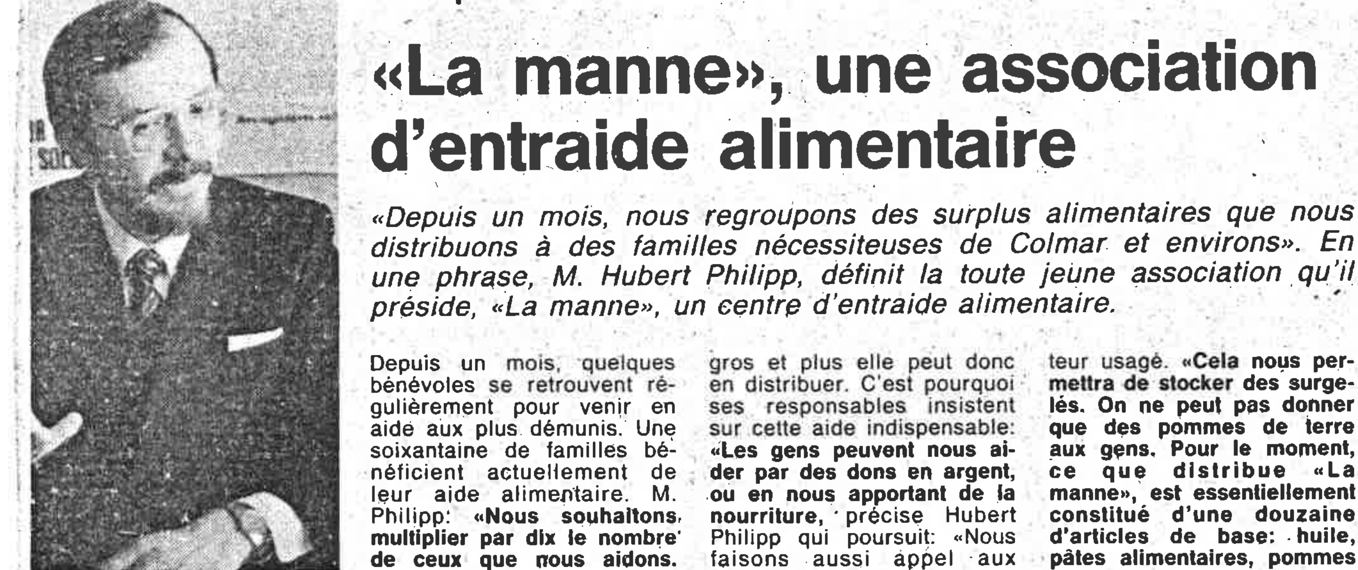
42.

43.

Au profit des nécessiteux

«La manne», une association d'entraide alimentaire

«Depuis un mois, nous regroupons des surplus alimentaires que nous distribuons à des familles nécessiteuses de Colmar et environs». En une phrase, M. Hubert Philipp, définit la toute jeune association qu'il préside, «La manne», un centre d'entraide alimentaire.



M. Philipp: «Il nous faut du renfort. Les bénévoles seront accueillis à bras ouverts».
(Photo «L'Alsace»)

Depuis un mois, quelques bénévoles se retrouvent régulièrement pour venir en aide aux plus démunis. Une soixantaine de familles bénéficient actuellement de leur aide alimentaire. M. Philipp: **«Nous souhaitons multiplier par dix le nombre de ceux que nous aidons. Mais pour cela, il nous faut de l'argent»**. L'argent, c'est ce qui manque à cette dizaine de bénévoles aidés par deux «TUC». Plus «La manne» a d'argent, plus elle peut acheter de denrées en gros et plus elle peut donc en distribuer. C'est pourquoi ses responsables insistent sur cette aide indispensable: **«Les gens peuvent nous aider par des dons en argent, ou en nous apportant de la nourriture**, précise Hubert Philipp qui poursuit: «Nous faisons aussi appel aux commerçants qui doivent être des partenaires pour nous. La corporation des boulangers nous a déjà promis son soutien. Nous pouvons distribuer la nourriture qui ne peut plus être vendue, mais qui est encore bonne».

Des congélateurs

C'est pour cette raison aussi que le président de «La manne» lance un appel à tous ceux qui souhaitent se débarrasser de leur congélateur usagé. **«Cela nous permettra de stocker des surgelés. On ne peut pas donner que des pommes de terre aux gens. Pour le moment, ce que distribue «La manne», est essentiellement constitué d'une douzaine d'articles de base: huile, pâtes alimentaires, pommes de terre, confiture...»**. On recherche bien sûr à étoffer ce menu, mais tout est fonction de l'argent. Deux tonnes de ces denrées sont distribuées lors de la semaine prochaine au local de «La manne», à la maison des associations, route d'Ingersheim, sera ouvert tous les après-midi. S'y présenteront des familles de Colmar et des environs nécessiteuses, vivant toutes avec moins que le minimum vital. Elles sont envoyées à «La manne» par le bureau d'aide sociale de la mairie, les associations caritatives, les services sociaux.

Préserver la cellule familiale

Les gens viennent retirer leurs denrées à la permanence. Ils les emportent chez eux. M. Philipp: **«Nous tenons à préserver la cellule familiale. Les gens partagent chez eux en famille ce que nous leur donnons. En cela, nous sommes complémentaires des restaurants du cœur avec qui nous envisageons une éventuelle collaboration»**.

Depuis un mois environ que les bénévoles distribuent des denrées aux nécessiteux, ils ont été frappés de constater que la misère ne touche pas que les étrangers: les familles françaises en détresse constituent la moitié des effectifs qui viennent aux permanences, retirer des denrées alimentaires, mais aussi trouver un peu de contact humain. Les bénévoles de «La manne» savent aussi être à leur écoute.

Le comité

Président: M. Hubert Philipp; vice-président: M. Patrick Chevalier; trésorière: Mlle Martine Muszkieta; secrétaire: Mlle Lucette Lupion; réviseur aux comptes: Mlle Hélène Dietsch.

Contacts: M. Philipp, tél. 89.27.16.69, «La manne», tél. 89.41.44.27.

Les dons peuvent être versés à la Caisse d'Epargne de Colmar sur le compte N° 04101424118.

Une camionnette pour le centre d'entraide alimentaire «La Manne»

C'est lundi matin que le club Innerwheel de Colmar a remis, en présence de M. Gerrer, maire de Colmar, une camionnette au centre d'entraide alimentaire «La Manne». Cette association a été créée fin janvier pour venir en aide aux familles les plus défavorisées en leur fournissant des denrées alimentaires. Elle travaille en étroite collaboration avec les services sociaux et organismes caritatifs de Colmar et de ses environs.

Le club Innerwheel cherchait, avec l'argent récolté lors de l'opération «Orchidée» qui a eu lieu cet hiver, à financer un projet d'une œuvre caritative locale. Le centre d'entraide alimentaire avait besoin d'un véhicule pour faciliter la collecte de produits alimentaires. Leurs chemins se sont rencontrés et cela a conduit hier à la remise d'une camionnette, offerte en collaboration avec l'entreprise L. Scherberich.

Lors du verre de l'amitié qui a suivi la remise de la camionnette, M. Philipp, président du centre d'entraide alimentaire, a remercié le club Innerwheel et M. Scherberich pour leur don et a souligné combien cette camionnette allait être utile au centre d'entraide alimentaire. Donner de la nourriture gratuitement à une centaine de familles chaque semaine, oblige à chercher quotidiennement cette nourriture, donnée ou achetée à un prix préférentiel, chez les différents fournisseurs. Cette camionnette facilitera grandement tous ces déplacements ainsi que le travail de l'association, grâce à la générosité d'Innerwheel Colmar.

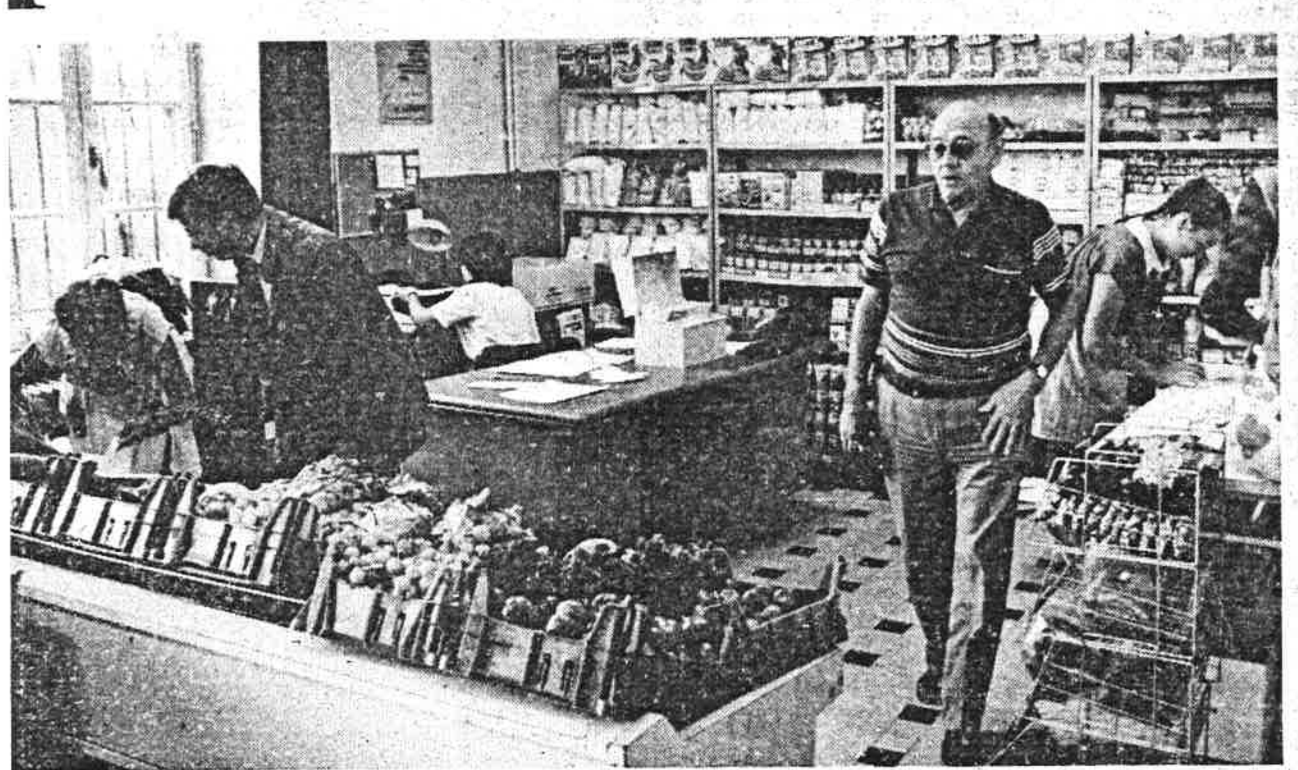


La présidente d'Innerwheel, Mme Hoog, a également remis au maire un chèque de 20000 F pour les œuvres sociales de la ville.

44

Une «Manne» pour 450 familles

Huit à dix tonnes de marchandises distribuées chaque mois à 450 familles nécessiteuses de Colmar. En six mois seulement d'existence, le centre d'entraide alimentaire «La Manne» a connu une véritable explosion.



Le local de l'association reçoit les nécessiteux lundi, mardi et vendredi de 15 h à 17 h, puis tous les après-midi à la même heure à partir du 15 septembre. *(Photo «L'Alsace»)*

Celle-ci étant assumée, les responsables ont maintenant comme urgence de faire prendre conscience aux gens de la pauvreté qui existe partout et pas seulement ailleurs. Parallèlement, l'association cherche à se faire connaître encore davantage, surtout des commerçants et des grossistes du secteur.

L'équipe qui fait «tourner» la «Manne», une quinzaine de bénévoles et quatre «TUC», se dépense sans compter. M. Philipp, président-fondateur de l'association: **«Ils se défoncent pour faire un travail remarquable. Par roulement, l'activité commence dès 7 h 30 et se termine vers 19 h, tous les jours».** Tôt le matin, en effet, une équipe collecte les denrées alimentaires chez les commerçants, grâce à la camionnette offerte à l'association par «Inner-Wheel». Ensuite, les produits sont triés, conditionnés et rassemblés dans les locaux du centre d'entraide, à la Maison des associations. Ces mêmes denrées sont ensuite distribuées le jour même.

30 à 40 familles chaque jour

De 15 h à 17 h du lundi au vendredi, en effet, les familles nécessiteuses se présentent et sont servies, sur présentation d'un bon délivré par un service social. **«Cela nous permet de contrôler que chaque intéressé ne vient qu'une fois par semaine,** explique M. Philipp qui précise: **«Sur ce ticket, un ou deux tampons. Un seul, cela donne droit à un équivalent d'environ 70 F de denrées. Deux tampons, c'est autour de 110 F. Tout cela est déterminé en fonction des besoins de la famille et du nombre de membres».**

Ne peuvent en fait venir que ceux qui vivent en-dessous d'un minimum vital fixé à un montant égal à celui défini par le Bureau d'aide sociale de la ville. Les provisions hebdomadaires offertes par la «Manne» ne constituent guère que deux ou trois repas par semaine, ce que le président de l'association relève pour réfuter la critique: **«Avec ça, on ne peut pas dire que nous faisons de l'assistanat. On nous dit aussi que nous ne venons en aide qu'à des immigrés c'est faux».** Et M. Philipp d'avancer des statistiques: 65% de ceux qui viennent à l'association sont des Français. Dans le reste, une majorité est originaire des pays de la Communauté européenne.

De tous les quartiers de la ville

«Il y a beaucoup plus de nécessiteux qu'on ne le pense, et dans tous les quartiers de la ville», constate le fondateur de la «Manne». **«En les aidant directement, sans intermédiaire, nous sommes en contact avec eux, nous parlons, nous les connaissons mieux»,** dit encore M. Philipp.

Son but immédiat, après la mise en place des structures, est de faire mieux connaître la «Manne», notamment auprès des commerçants. M. Philipp: **«Qu'ils sachent que tout don, de quelque nature soit-il sera le bienvenu. Il sera distribué le jour même, et sans intermédiaire. Sans cette aide accrue de la branche commerciale nous ne pourrons pas nous élargir vers les nécessiteux de la région».**

Puisse cet appel être entendu, afin que les bénévoles puissent accroître encore leur rayonnement. La «Manne» veut s'agrandir et se développer et même, à certaines occasions, faire une «grosse opération». C'est déjà prévu pour Noël.

S.

ernières Nouvelles *de*

LMAR

ue Bruat - Tél. 89 24 99 66



Entraide alimentaire — *«La Manne»*

«Entre celui qui veut donner et celui qui a besoin de recevoir»



ETRE la cheville ouvrière entre celui qui veut donner et celui qui a besoin de recevoir»: *tel était l'objectif que s'était fixé le Centre d'entraide alimentaire «La Manne», au moment de sa création, au mois de mars dernier. Après six mois de fonctionnement, Hubert Philipp, l'instigateur de ce projet **«unique en France»**, peut dresser un premier bilan.*

— Grâce au dévouement une équipe qui s'est «dé- ncée depuis le début, et à aide fondamentale apportée par les commerçants, atre cent cinquante fa- illes peuvent aujourd'hui cevoir gratuitement des colis alimentaires, indispensables souvent à tous ceux i traversent une période fi- ncièrement difficile. «La anne», qui n'a pas interrompu son action pendant les mois d'été, fait aujourd'hui ur son créateur incontesta- ement «partie intégrante à olmar des structures d'aide aux nécessiteux, au niveau la répartition des surplus mentaires».



Une équipe de bénévoles sur le pont quotidiennement. *(Photo DN)*

A Colmar des centaines de familles ont mangé à leur faim grâce au

Centre d'entraide alimentaire

Aidez-le à poursuivre sa tâche. Vous le soutenez aujourd'hui, demain, peut-être, c'est lui qui vous aidera. Personne n'est à l'abri du malheur.

Adressez-vous à «La Manne», 6 route d'Ingersheim, 68000 Colmar. Tél. 89.41.44.27. Caisse d'Epargne de Colmar. Compte n° 04101424118.

Lancée au départ sous forme de pari, l'idée du centre d'entraide alimentaire ne fait plus à présent figure de projet «farfelu». Et pourtant, comme l'explique Hubert Philipp, **«sa démarche est originale et unique en France. Les familles nécessiteuses viennent directement chez nous chercher gratuitement leur nourriture sans passer par aucun intermédiaire. De notre côté, nous cherchons nous-mêmes les produits alimentaires donnés par les particuliers, les commerçants, les grandes surfaces, les grossistes ou les fabricants. Il manquait auparavant une pièce intermédiaire, qui permet à ceux qui ont la volonté de partager, de donner à ceux qui ont besoin de recevoir. Aujourd'hui, c'est ce rôle que nous jouons.»**

LES METHODES MODERNES DE GESTION

Le travail effectué par l'équipe de La Manne, quatre TUC et une quinzaine de bénévoles, est considérable. Chaque jour, de 7 h 30 à 19 h, ils se relayent pour assurer l'approvisionnement et la distribution des colis. Le matin, les marchandises sont cherchées sur place, chez les commerçants, préparées et stockées dans le local de la route d'Ingersheim. L'après-midi, elles sont distribuées aux familles nécessiteuses qui se rendent dans la salle de la Maison des Associations. Elément important, les denrées périssables **«récoltées le matin, partent le jour même»**. Une rotation de stocks très rapide, voulue par Hubert Philipp. De profession commerciale, il entend **«appliquer au Centre d'entraide alimentaire des méthodes modernes de gestion»**.

Les surplus existants sont ainsi redistribués par La Manne à ceux qui en ont le plus besoin. Et tout ce qui lui est confié est immédiatement redonné gratuitement aux nécessiteux. Ne peuvent venir bien sûr que ceux qui sont endessous du «minimum vital», barème défini par le bureau d'aide sociale de la mairie, et repris par le centre. Ils doivent se présenter avec un bon de recommandation distribué par tous les intervenants sociaux de Colmar qui peuvent bénéficier de carnets de bons (bureaux d'aide sociale, assistantes sociales, comités de probation, etc.). Tous ceux qui sont dans le besoin mais qui disposent encore d'une source de revenu, reçoivent un colis hebdomadaire de nourriture, d'une valeur approximative de 70 F, et ceux qui sont sans ressources aucune, un colis d'une valeur de 110 F. **«Il n'est pas question ici d'assistanat,** explique Hubert Philipp. **Chaque colis équivaut à trois repas par semaine, et tout cumul peut-être évité grâce à un système de carte. La formule du colis permet à chacun de faire sa cuisine chez lui, une manière de préserver intacte la structure familiale».**

450 FAMILLES

Aux quarante familles du premier mois se sont jointes plus de quatre cents nouveaux bénéficiaires. **«La preuve,** poursuit M. Philipp, **que La Manne correspond à un besoin, et qu'elle a bien sa place à Colmar».** Entre huit et dix tonnes de nourriture sont ainsi distribuées chaque mois. **«Depuis le début,** poursuit M. Philipp, **on a pu noter une double évolution chez notre «clientèle». Celle-ci fait d'abord de moins en moins partie de ce que l'on appelle traditionnellement le «quart monde».** D'autre part, si au début, chacun raisonnait un peu comme s'il s'était agit d'un commerce traditionnel, aujourd'hui, **«tout le monde comprend qu'il n'est plus possible par exemple de demander une bouteille d'huile par semaine, sans léser un autre. La Manne est ainsi devenue un peu l'affaire de tous ceux qui viennent, et certains bénévoles font partie de ceux qui sont aidés: d'assistés, ils sont devenus «assistants».**

Le Centre d'entraide alimentaire, qui n'entend pas entrer en concurrence avec d'autres associations, comme la Banque alimentaire ou les «restaurants du cœur», ceux-ci ne proposant pas le même type de «produits», espère à l'avenir, si l'intendance suit, développer son activité dans les villes proches de Colmar.

E. K.-L.

● Centre d'entraide alimentaire «La Manne», 6, route d'Ingersheim, 68000 COLMAR, tél. 89414427. Distributions: jusqu'au 15 septembre les lundi, mercredi et vendredi, de 15 h à 17 h, après le 15, tous les jours sauf le samedi et le dimanche, de 15 h à 17 h.

Le directeur de la

COLMAR

Entraide alimentaire

HUBERT PHILIPP, PRESIDENT DE « LA MANNE »

« Garantir notre présence et assurer la pérennité du service »

SEPT cent cinquante familles secourues aujourd'hui en permanence, plus de 8 000 colis distribués depuis la fin du mois de janvier 1986 : en un an d'existence, le centre d'entraide alimentaire « La Manne » a connu** « une véritable explosion, bien plus qu'une simple expansion » **ainsi que le souligne Hubert Philipp, son président-fondateur. Pensé dès le départ pour les familles dans le besoin, le centre de la route d'Ingersheim est ouvert toute l'année. Grâce à une structure souple, et à une équipe particulièrement efficace et motivée, il lui est possible de redistribuer chaque jour et sans intermédiaire, les produits collectés dans la matinée.

Une opération, ***explique M. Philipp,*** *qui dans sa démarche et son activité propres est pratiquement unique en France.*

48

49

De 7 h à 19 h, cinq jours de la semaine, 35 bénévoles et 6 TUC se relaient pour assurer l'approvisionnement et la distribution des colis. Le matin les marchandises sont cherchées sur place chez les commerçants, préparées et stockées dans les locaux de la route d'Ingersheim.

Jusqu'à midi, les légumes sont nettoyés, les « matières premières » — farine, pâtes, couscous, soupe — achetées en vrac **« pour rentabiliser les dons au maximum »** pesées et reconditionnées. L'après-midi, de 15 h à 17 h, une deuxième équipe s'occupe de la redistribution des colis.

Grâce à une structure souple, et des méthodes modernes de gestion, l'association redistribue elle-même gratuitement, à tous ceux qui en ont le plus besoin, les surplus alimentaires donnés par les commerçants, les grandes surfaces, les grossistes ou les fabricants. Sans passer par aucun intermédiaire, elle est capable de donner le jour même des denrées périssables — fruits, légumes, produits laitiers — que d'autres organisations plus centralisatrices ne pourraient acheminer jusqu'au particulier en moins de 48 heures.

750 familles

Aux quarante familles du premier mois se sont jointes aujourd'hui plus de sept cents nouveaux bénéficiaires. Parmi eux, 71 couples sans enfant et 281 familles entre deux et cinq enfants : en tout 2 500 personnes qui profitent directement ou indirectement de l'aide La Manne.

— **Pour certains**, explique Hubert Philipp, **comme ces femmes qui se retrouvent brutalement seules pour diverses raisons et se voient dans l'obligation d'élever parfois plusieurs enfants, l'association est véritablement un ballon d'oxygène. Pour tous et à 99 % des cas, elle correspond à un réel besoin. Des enquêtes approfondies des services sociaux en témoignent.**

— **La structure a été au départ fondée pour préserver la cellule familiale**, poursuit Hubert Philipp. **Chaque colis équivaut à un certain nombre de repas, de trois par semaine à un par jour. Objectif : ne pas prendre en charge les bénéficiaires, mais les aider à traverser un moment difficile.**

Deux niveaux d'aide ont été définis dès le départ. Tous ceux qui sont dans le besoin mais qui disposent encore d'une source de revenu reçoivent un colis hebdomadaire d'une valeur approximative de 70 F, et ceux qui sont sans ressource aucune, un colis d'une valeur de 110 F. Chacun doit se présenter avec un bon de recommandation délivré par tous les intervenants sociaux de Colmar (BAS, assistantes sociales, comité de probation, etc.).

— **Ce n'est pas seulement le clochard, mais chacun d'entre nous qui peut un jour brusquement se retrouver dans le besoin. Le chômage, une longue maladie, et tout peut brutalement basculer de l'autre côté, et nous installer dans une précarité provisoire. Notre aide ne doit pas consister à assoir les « nouveaux pauvres » dans une précarité définitive. Nous sommes là pour aider les gens à traverser une situation difficile. Un jour ils s'en sortiront sans doute et pourront alors à leur tour aider les autres.**



Six TUC et 35 bénévoles se relaient de 7 h à 19 h dans les locaux de la route d'Ingersheim. (Photo DN)

A côté des commerçants qui dès le départ ont compris l'enjeu, les responsables du centre d'entraide alimentaire ont aussi eu à affronter un certain nombre de refus. Pourtant, grâce notamment à l'engagement de l'hypermarché Cora, qui donne chaque jour gratuitement entre 200 et 300 kg de légumes, la proportion des dons provenant des commerces peut être évaluée à environ un tiers du total de la nourriture distribuée.

Le reste peut être acheté avec l'argent donné par les particuliers et la ville de Colmar. Celle-ci, outre les locaux qu'elle met gratuitement à la disposition de l'association et la subvention qu'elle lui attribue pour les frais de fonctionnement, paie également un grand nombre de denrées alimentaires.

— **Au départ**, conclu Hubert Philipp, **il nous a fallu vaincre un certain scepticisme. Aujourd'hui, l'association fait incontestablement partie intégrante à Colmar des structures d'aide aux nécessiteux. Notre objectif n'est pas d'en faire une affaire ponctuelle mais de la laisser s'enraciner, en garantissant notre présence et la pérennité du service. Nous voulons être là tant que cela sera nécessaire, en espérant qu'un jour, plus personne n'aura besoin de La Manne...**

F. K.-L.

● Centre d'entraide alimentaire « La Manne », 6, route d'Ingersheim, 68000 Colmar, tél. 89414427. No de compte : Caisse d'épargne de Colmar, 0410142418.

e n°

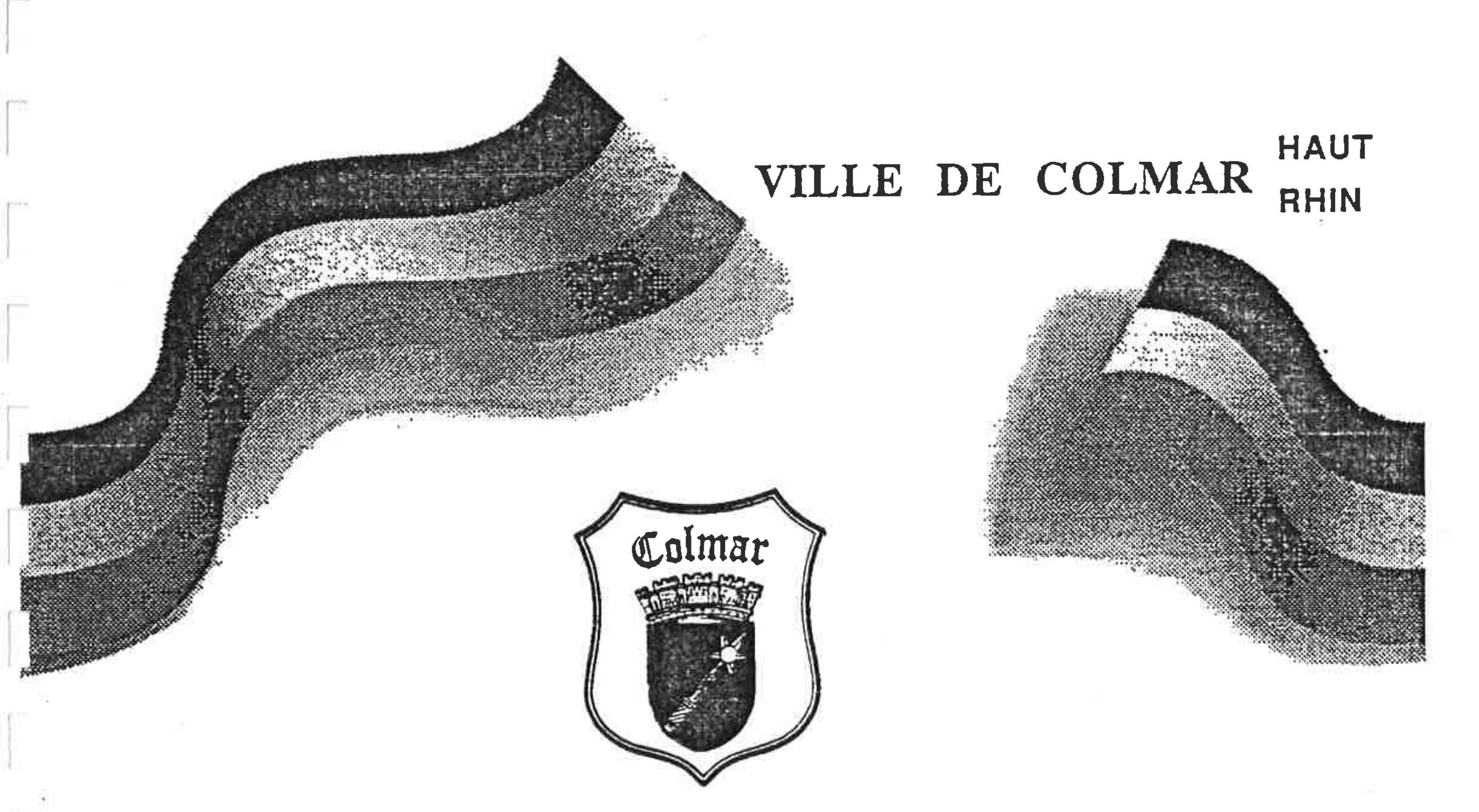
X XX XXX — Nombre de personnes au foyer : — Nombre de mineurs : — Age :

Organisme demandeur : B.A.S. COLMAR/Mairie ______________ / Secours Catholique ______________ / Saint-Vincent-de-Paul ______________

Assistante Sociale ______________ / C.M.S. ______________ / Autre ______________

DATE	NATURE DU SECOURS																	
	lait	laitage	riz	pâtes	farine	sucre	huile	féculents lég. secs	con-serves	dessert	confit.	soupe	viande oeufs	pain	p.de t.	légumes	fruits	diver

50.



CONCOURS MAIRES D'ALSACE : L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

2 - <u>Assistance contractuelle</u> : *Un investissement social à moyen et long terme*

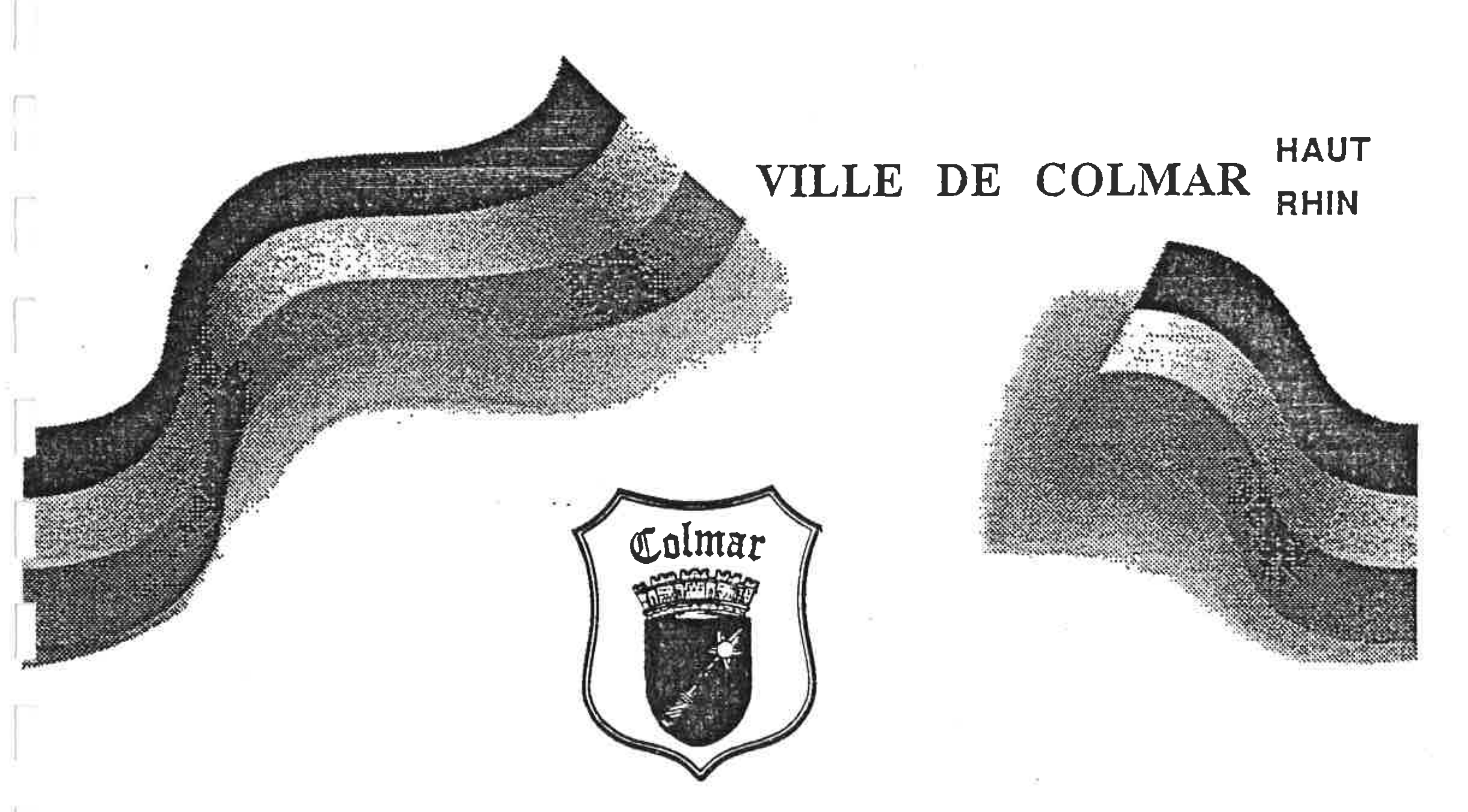
La participation de la Ville tend de plus en plus à accompagner chaque effort de la famille. Cet effort financier ou de travail peut être planifié à l'avance avec la famille.

Malheureusement, la loi locale, bien qu'envisageant une compensation en travail, ne prévoit pas la couverture sociale des personnes qui se mettraient momentanément à la disposition du B.A.S. pour accomplir un travail d'intérêt social en compensation de l'aide sollicitée.

A) <u>1ère expérience</u> : convention plurimensuelle locale du C.C.A.S.

B) <u>Extension de l'expérience</u> :

<u>Garantie conventionnelle de stabilité de revenus de survie</u> assurée par une coordination inter-financeurs.



CONCOURS MAIRES D'ALSACE : L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

A) lère expérience : convention plurimensuelle locale du C.C.A.S.

a) Objectifs :

- Mettre à jour la gestion des 200 familles les plus démunies de la Ville, afin qu'au 31 décembre 1986, l'ensemble des arriérés et des dépenses courantes soient couverts. Les familles seront choisies en fonction de leurs revenus et en accord avec les assistantes sociales.
- Résoudre le problème de gestion de la famille de façon globale et non parcellaire.
- Passer d'une assistance passiveà un accompagnement contractuel à valeur éducative : "Convention ; donnant-donnant".

b) les conventions :

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la précarité, le C.C.A.S. a mis en place une formule de convention de garantie de stabilité de ressources plurimensuelle sous condition du respect des engagements pris par les bénéficiaires pour permettre le débloquage de certaines situations des familles colmariennes les plus démunies.

./.

La convention permet la prise en charge par paiement direct, pour les personnes ou familles en situation de détresse dûment constatée soit du montant des arriérés de loyers, soit du montant des arriérés de leur consommation de gaz ou d'électricité, soit d'aide aux dépenses de chauffage pour ne citer que les plus importantes.

La prise en charge financière n'a pu, dans le cadre du Budget 1986, s'étendre que sur un maximum de 3 mois (octobre, novembre, décembre 1986). Par ailleurs, cette prise en charge par le C.C.A.S. de la Ville de COLMAR ne prendra effet qu'après respect de la part du bénéficiaire des engagements pris par ce dernier qui peuvent être de diverses natures, comme : une partie de la somme des arriérés de loyers ou R.M.C. ou le respect du paiement du loyer actuel, etc... Le non-respect de l'échéancier entraîne automatiquement l'arrêt total de l'aide municipale.

C O N V E N T I O N

Le C.C.A.S. de la Ville de Colmar a décidé d'accorder une aide mensuelle de ------------ pendant ----------- mois en faveur de M ---

demeurant à COLMAR, --

Revenu mensuel ----------------

TOTAL ---------------- 2700

Niveau de référence = Barême - revenus ---- 4800

7500 - 2700 = 4800

- pour le paiement direct partiel :
- du (des) loyer (s) du (des) mois de ----------------------------
  pour un montant de ---------------------------------------
- des charges du (des) mois de ---------------------------------
  pour un montant de ---------------------------------------
- de la facture de gaz et d'électricité
  pour un montant de ---------------------------------------

L'intéréssé (e) s'engage à verser mensuellement

la somme de :

------------------------------------ à ---------

------------------------------------ à la R.M.C.

------------------------------------ aux H.L.M.

------------------------------------ à la Ville

à titre de participation personnelle selon l'échéancier ci-dessous

Mois	Part Ville				Part Bénéficiaire			
	Charges	Loyer	RMC	Divers	Charges	Loyer	RMC	Divers
		3000 F (arriéré)		aide alimentaire aide combustible		800 F (loyer courant)	300 F	
		3000 F (arriéré)		aide alimentaire aide combustible		800 F (loyer courant)		15 heures de bénévolat au Centre d'Entraide
		3000 F (arriéré)		aide alimentaire aide combustible		800 F (loyer courant)	300 F	

Il s'engage par ailleurs, en cas d'amélioration de la situation matérielle, à rembourser le secours touché en vertu de la loi du 30.05.1908 sur le domicile de secours et de la loi d'exécution du 08.11.1909 et, le cas échéant, à céder jusqu'à concurrence des secours obtenus, toute créance sur toute personne physique ou morale et ceci sans restrictions ni réserves aucunes. S'il y a décès, la récupération s'effectuera sur la succession.

La part prise en charge par le C.C.A.S. de la Ville de COLMAR, ne sera versée qu'après le paiement de la part du bénéficiaire par ce dernier, sur présentation des justificatifs correspondants. En cas de non respect de l'échéancier ci-dessus, le C.C.A.S. de la Ville de COLMAR interrompt son aide et est totalement dégagé de ses engagements.

En contre partie, le bénéficiaire s'engage :

- à consulter une fois par mois, et lors de la planification des grandes dépenses d'investissement
- Une conseillère en économie sociale et familiale ☐
- L'assistante sociale du quartier ☐
- à effectuer un travail d'intérêt général ☒
- à signaler tout changement de sa situation financière entre autre emploi retrouvé, tout rappel de prestation sociale, héritages, ou autres ressources nouvelles.

Le bénéficiaire

Le Maire
p.o.

Chef du Service
des Affaires Sociales

ETUDE PROSPECTIVE DU COUT DE LA PRISE EN CHARGE TOTALE OU PARTIELLE DE LA DIFFERENCE ENTRE :

- LES REVENUS DES INDIGENTS et
- LE BAREME DU MINIMUM D'EXISTENCE

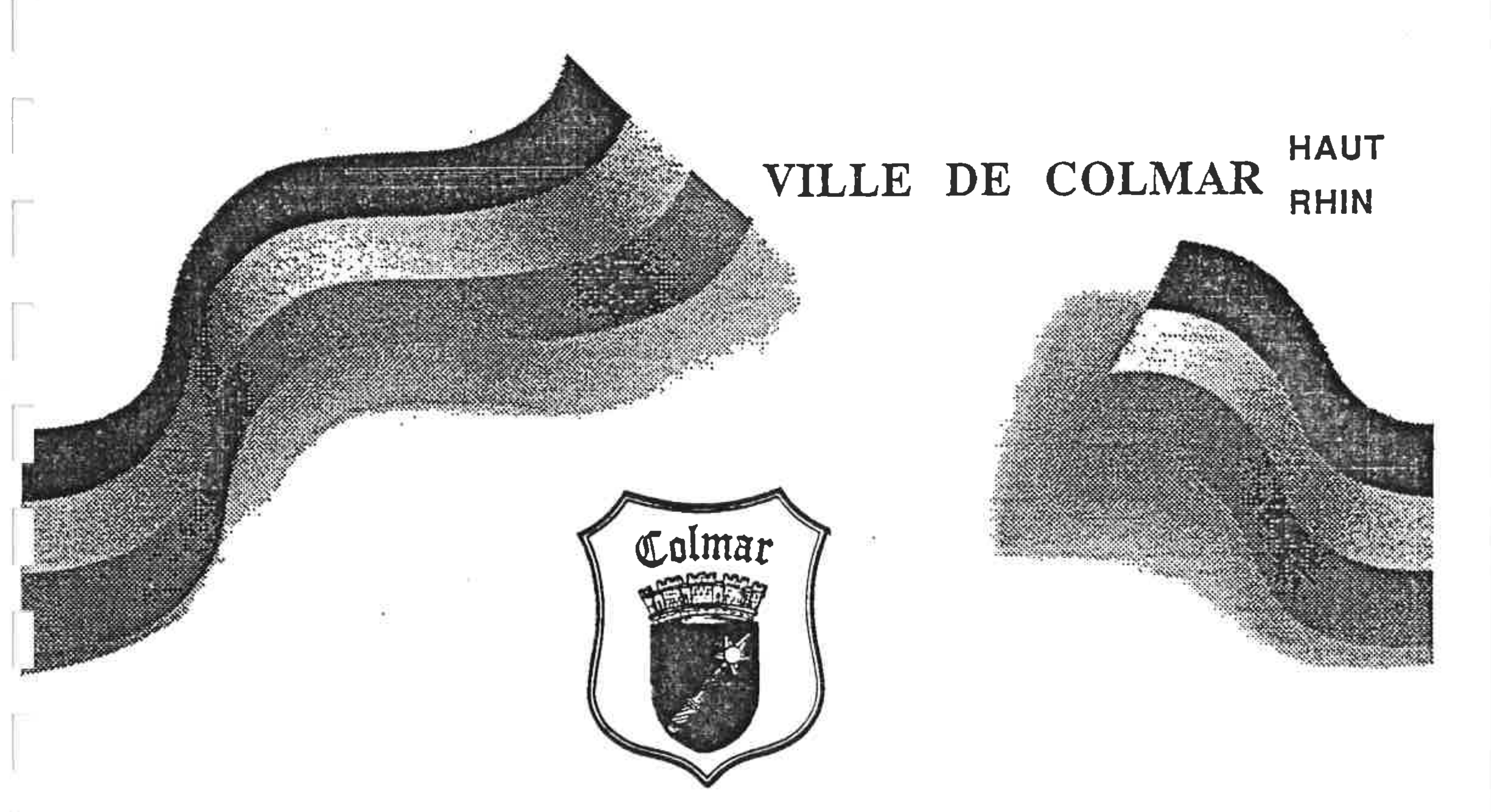
AOUT 1986

Différence entre Revenus (R) et Barême (B)	Prestations Max. actuelles correspondant au Barême (P)	Nombres de foyers ou personnes seules (N) (étude sur fm.)	Coût mensuel par rapport aux prestations max. (P x N)	Coût mensuel de la prise en charge totale de la différence (B - R)	HYPOTHESE I			HYPOTHESE II			HYPOTHESE III			HYPOTHESE IV			HYPOTHESE V		
					(B - R) % prise ou charge	coût	+ ou - aide aliment	(B - R) % prise en charge	Coût	+ ou - aide aliment.	(B - R) % prise en charge	Coût	+ ou - aide aliment.	(B - R) % prise en charge	Coût	+ ou - aide aliment.	(B - R) % prise en charge	Coût	aide aliment.
- 1 000.-	500.-	55 + 25	27 500.- + 12 500.-	97 647.- + 44 385.-	0 %	-	+	0 %		+	0 %		+	10 %	14 203.-	+	15 %	21 304.-	+
- 2 000.-	1 000.-	63 + 30	63 000.- + 30 000.-	105 071.- + 50 414.-	0 %	-	+	0 %		+	0 %		+	10 %	15 628.-	+	15 %	23 442.-	+
- 3 000.-	1 300.-	79 + 41	102 700.- + 33 300.-	220 698.- +118 691.-	0 %	-	+	0 %		+	0 %		+	15 %	52 108.-	+	15 %	52 108.-	+
- 4 000.-	1 500.-	39 + 21	58 500.- + 31 500.-	137 071.- + 73 807.-	5 %	10 544.-	+	25 %	52 719.-	+	45 %	94 895.-	-	20 %	42 176.-	+	15 %	31 632.-	+
- 5 000.-	1 600.-	20 + 10	32 000.- + 16 000.-	86 324.- + 43 162.-	100 %	125 406.-	-	70 %	90 640.-	-	45 %	58 260.-	-	20 %	25 897.-	+	15 %	19 423.-	+
- 6 000.-	1 700.-	1 + 0	1 700.- + 0.-	6 011.- + 0.-	100 %	6 011.-	-	70 %	4 203.-	-	45 %	2 704.-	-	30 %	1 903.-	+	15 %	902.-	+
- 7 000.-	1 800.-	1 + 0	1 800.- + 0.-	7 021.- + 0.-	100 %	7 021.-	-	70 %	4 915.-	-	45 %	3 159.-	-	30 %	2 106.-	+	15 %	1 033.-	+
- 8 000.-	2 000.-	0	0.-	0.-			-									-			
				sous réserve de participation du bénéficiaire à un minimum de 10 % aux loyers, charges RMC (participation - ville en paiement direct)															
TOTAUX		258 + 127* = 385	430 500.-	999 102.- (soit 11 989 224.- par an)		153 062.-			152 482.-			159 026			153 921.-			149 864.-	
					32 familles à 100% 60 familles à 5%			32 familles à 70% 60 familles à 25%			92 familles à 45%			385 familles participation dégressive			385 familles à 15%		

* Ménages dont les ressources n'ont pu être déterminées 50% pris en compte sur chaque branche du barême.

Budget primitif 1986		2 000 000.- Frs
Dépenses (toutes aides confondués) arrêtées au 01.07/1986	:	585 000.- Frs
Somme totale disponible	:	1 415 000.- Frs
Somme mensuelle disponible	:	235 000.- Frs
à déduire : coût prév., bons d'aliment, repas	:	75 000.- Frs/mois

Somme mensuelle effectivement disponible 160 000.- Frs



CONCOURS MAIRES D'ALSACE : L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

B) Extension de l'expérience :

<u>Garantie conventionnelle de stabilité de revenus de survie</u>
assurée par une coordination inter-financeurs

COLMAR, le 19 janvier 1987

PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE GARANTIE CONVENTIONNELLE DE STABILITE DE REVENUS PLURIMENSUELS DE SURVIE POUR 1987

1.- Jusqu'à présent et suivant les dispositions de la loi locale, la commune de COLMAR a fixé un barème du minimum d'existence, variable suivant le nombre de personnes composant le foyer et permettant de constater l'indigence de celle d'entre elles dont les ressources sont inférieures à ce minimum.

La Ville ne verse pas systématiquement la différence entre les revenus réels de l'indigent et le barème. Les interventions du B.A.S. sont ponctuelles ou répétitives et consistent principalement en versements de bons d'alimentation échelonnés dans le mois, en fonction des besoins et en quelques participations à des arriérés de loyers et de factures R.M.C. Les trois derniers mois de 1986, une expérience de convention trimensuelle a été effectuée.

2.- Une nouvelle formule consisterait à garantir à tout Colmarien possédant un domicile de secours permanent à COLMAR depuis un an, un minimum d'existence correspondant à une prise en charge de 80 % du revenu manquant au loyer pour atteindre le minimum vital défini par la loi locale. Il s'agirait ainsi de verser à chacun 80 % de la différence entre ses ressources diverses, allocations logement comprises (constatées d'après la moyenne des revenus des trois derniers mois, justificatifs à l'appui) et le barème.

Revenus à prendre en compte :

- salaires permanents,
- salaires intérimaires,
- indemnités de salaires de Sécurité Sociale,
- ASSEDIC,
- allocations orphelin,
- allocations pour adultes handicapés et allocations spéciales,
- allocations familiales, complément familial et de rentrée scolaire,
- allocations logement,
- (A.P.L.),
- A.P.I.,
- allocations pré et postnatales,
- allocations mensuelles (D.D.A.S.S.),
- bourses de l'Education Nationale,
- pensions,
- retraites,
- autres prestations et secours publics ou privés.

Ce minimum pourrait être versé en priorité en paiement direct à l'organisme logeur et à l'organisme serveur de l'eau, du gaz et de l'électricité, éventuellement à une assurance volontaire et à une mutuelle complémentaire ; le restant en liquide ou en bons d'alimentation et de vêtements, aux bénéficiaires.

3.- La Ville, avec un budget d'aide locale dépassant 2 millions de francs, n'est pas en mesure d'assurer à elle seule la totalité du coût d'une telle opération.

Par ailleurs, le C.C.A.S. ne peut accepter que l'effort financier exigé du bénéficiaire d'une convention soit pris en charge par un autre financeur à son insu, au risque de détruire du fait même tout l'aspect éducatif de l'exigence contractuelle.

Aussi, il serait souhaitable qu'à l'instar de la formule "Loisirs Quotidiens", l'ensemble des financeurs des familles démunies se retrouvent une fois tous les deux mois, pour mettre en commun, cas par cas, leurs efforts financiers. Cette façon de procéder aura plusieurs avantages :

- éviter la dispersion des investissements sociaux,
- assurer l'efficacité de la concertation, chacun seul ne pouvant sortir la famille de l'ornière,
- éviter les doubles assistances onéreuses, faute de concertation,
- garantir un équilibre social acceptable,
- éviter à la famille pauvre de devoir exposer son problème à une multiplicité d'intervenants différents,
- amener les familles à bagage culturel limité à analyser et à prévoir leur budget sur plusieurs mois, à l'aide d'une grille conventionnelle simple,
- assurer en priorité le paiement des loyers dont les arriérés sont souvent les premiers facteurs générateurs de pauvreté,
- limiter les placements abusifs et coûteux en hôpital et en centre d'hébergement, en stabilisant à un moindre coût le maintien de la famille dans un logement chauffé et dont le loyer est payé,
- éviter de faire signer à une même famille un nombre impressionnant de conventions différentes (convention E.D.F., convention loyer, C.A.F., convention 2 000,- F-ZELLER, convention C.C.A.S., etc...),
- assurer à la famille une stabilité face à l'anxiété quotidienne du lendemain grâce à une prestation minimum qu'il n'est pas plus honteux d'accepter qu'on accepte une prestation de la C.A.F., d'autant plus qu'il y a une contrepartie en travail, en argent ou en gestion de budget exigée.

.../...

Il serait souhaitable qu'une seule convention de garantie de stabilité soit passée entre le bénéficiaire et la Ville, qui négocierait alors avec les autres intervenants sociaux intéressés, le financement de ce minimum de survie, assurant la prise en charge du déficit pour un montant global de 2,2 millions de francs pour 1987.

VILLE DE COLMAR
(HAUT-RHIN)



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Colmar, le 29 janvier 1987

Pour Information

Objet : Lutte contre la pauvreté et la précarité.
Projet de mise en place d'une garantie conventionnelle de stabilité de revenus plurimensuels de survie.

Monsieur,

Jusqu'à présent et suivant les dispositions de la loi locale, la Commune de COLMAR a fixé un barème de minimum d'existence permettant de constater l'indigence des personnes dont les ressources sont inférieures à ce minimum.

La Ville ne verse pas systématiquement la différence entre les revenus réels de l'indigent et le barème. Les interventions du C.C.A.S. consistent principalement en versements de bons d'alimentation échelonnés dans le mois et en quelques participations à des arriérés de loyers et de factures R.M.C. Les trois derniers mois de 1986, une expérience de convention trimestrielle à été effectuée.

Confrontés à l'accroissement de la pauvreté, il serait important de regrouper, tout en laissant à chacun son autonomie de décision, les efforts des uns et des autres : Etat, Région, Département, Ville, Caisse d'Allocations Familiales, A.S.S.E.D.I.C. et Sécurité Sociale.

Une nouvelle formule, à étudier, consisterait à garantir à tout Colmarien possédant un domicile de secours permanent à COLMAR depuis un an, un minimum d'existence correspondant à une prise en charge de 80 % du revenu manquant pour atteindre le minimum vital défini par la loi locale.

En vue d'examiner les modalités pratiques de mise en oeuvre d'un processus de concertation, j'ai l'honneur de vous inviter à une séance de travail fixée au **Mercredi, 11 février 1987 à 15 heures** en la salle des Commissions de la Mairie de COLMAR.

Certain que vous partagez ces préoccupations, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

A. DENNI
Secrétaire Général

HOTEL DE VILLE - 48, RUE DES CLEFS - 68021 COLMAR CEDEX - TEL. 89.23.99.68

VILLE DE COLMAR
(HAUT-RHIN)



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Colmar, le 19 février 1987

Monsieur STIRNEMANN
Chef du Service Social

Pour information

Objet : Lutte contre la pauvreté et la précarité.
Projet de mise en place d'une garantie conventionnelle de stabilité de revenus plurimensuels de survie.

Monsieur

Vous avez bien voulu répondre favorablement à mon invitation du 11 février dernier et je vous en remercie.

Je voudrais vous dire combien j'ai été sensible à votre accord de principe de continuer, avec nous, notre recherche de mise en commun de tous les moyens financiers afin d'assurer au plus grand nombre de personnes en difficulté une aide adaptée et contrôlée.

Comme convenu, le projet se poursuivra dans des commissions techniques et j'espère fermement atteindre un résultat positif d'ici un mois.

Avec mes remerciements renouvelés pour votre chaleureuse participation, je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

A. DENNI
Secrétaire Général

Originaux : MM. JULIEN
LABARTHE
SCIUS
FAHR
Directeur Sec. Sociale

...e : M. le S.G.

HOTEL DE VILLE - 48, RUE DES CLEFS - 68021 COLMAR CEDEX - TEL. 89.23.99.68





VILLE DE COLMAR

HAUT RHIN

HOTEL DE VILLE
PLACE DE LA MAIRIE
B.P. N° 528
68021 COLMAR CEDEX
TELEPHONE 89 23 99 63

RÉF : AFFAIRES SOCIALES

COLMAR, le 23 février 1987

AU TÉLÉPHONE VEUILLEZ DEMANDER
M STIRNEMANN

Monsieur

Préfecture du Haut-Rhin

68021 COLMAR CEDEX

Objet : Lutte contre la pauvreté
Commission technique de garantie conventionnelle de stabilité de revenus

Madame,
Monsieur,

Suite à la réunion interadministrative du 11 février 1987, j'ai l'honneur de vous inviter à une première commission technique élargie de lutte contre la pauvreté à COLMAR,

le Vendredi 6 mars 1987, à 8 h 30
à l'Hôtel de Ville - salle du 5ème étage

Au cours de cette première rencontre, nous analyserons une trentaine de cas prioritaires, dont la liste établie par le C.C.A.S. et les assistantes sociales de secteur vous parviendra dans un prochain courrier.

Cette concertation devrait nous permettre aux uns et aux autres de pouvoir mieux répondre aux problèmes de la pauvreté croissante et coûteuse pour les nécessiteux, tout comme pour la collectivité.

Vous remerciant d'avance pour votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Maire
p.o.

G. STIRNEMANN
Chef de Service



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE COLMAR

HAUT RHIN

HOTEL DE VILLE
PLACE DE LA MAIRIE
B.P. N° 528
68021 COLMAR CEDEX
TELEPHONE 89 23 99 68

RÉF.: AIDE SOCIALE

COLMAR, le 1er Août 1986

AU TÉLÉPHONE VEUILLEZ DEMANDER
M.

BAREME DU MINIMUM D'EXISTENCE

dans le cadre de la loi locale

d'Aide Sociale

Nombre de personnes au foyer	Pourcentage du SMIC	Plafond de Ressources (SMIC du 1.7.1986)
1	75 %	3 412.- F
2	100 %	4 549.- F
3	120 %	5 459.- F
4	135 %	6 141.- F
5	150 %	6 824.- F
6	165 %	7 506.- F
7	180 %	8 189.- F
8	195 %	8 871.- F
9	210 %	9 553.- F
par personne supplémentaire :	15 %	682.- F

N.B. :

- sont pris en compte l'ensemble des revenus du foyer, y compris la valeur de l'allocation logement pour les bénéficiaires de cette prestation

- le niveau des ressources permet de déterminer si le demandeur peut bénéficier de l'aide sociale prévue par la loi locale d'assistance

- le montant de chaque secours est déterminé cas par cas, suivant la situation particulière de chaque foyer : il n'existe pas de droit automatique, pour le foyer secouru, à percevoir la différence entre le plafond ci-dessus (colonne 3) et les ressources effectives du foyer secouru

- on pourra s'inspirer du tableau ci-dessous pour attribuer l'aide demandée

- en cas de rappel de pensions ou d'allocations versées aux personnes assistées, la Commission du Bureau d'Aide Sociale se réserve le droit de procéder à un examen individuel de chaque cas

EXEMPLE DE TABLEAU DE CONCERTATION

…milles de personnes : …venus 550,- …rème 6 800,- …fférence 6 250,- … % 5 000,-	ETAT/DDASS		Aide du Préfet	Département/ ADES (1)	Aide du Président du Conseil Général	Ville/ CCAS	C.A.F.		ASSEDIC, Education Nationale, Bourses, etc...	Organismes caritatifs, aide alimentaire, vestimentaire	Minimum garanti : 5 000,- F	Apport du bénéficiaire		
	Conv. EDF GDF	Convention 2000		Allocation mensuelle etc...		Secours conven-tionnés	Prestations	Conv. loyer				Travail	Finance	Gestion
JANVIER	300			500			3 200	500		500	5 000		loyer 300	
FEVRIER	300			500			3 200	500		500	5 000		300	
MARS	300			500			3 200	500		500	5 000	X		
AVRIL		~~2 000~~ 800				1200	3 200				5 200	X		
MAI		2 000 800				1200	3 200				5 200	X		
JUIN		2 000 800				1200	3 200				5 200	X		
JUILLET		2 000 800				1200	3 200				5 200	X		
AOUT		2 000 800				1200	3 200				5 200	X		
SEPTEMBRE		2 000 800				1200	3 200				5 200	X		
OCTOBRE					300	1 000	3 200			500	5 000		EDF	
NOVEMBRE					300	1 000	3 200			500	5 000		EDF	
DECEMBRE			1 000		300	1 000	3 200			500	6 000		EDF	

(1) ADES = DSSS mais sur le Haut-Rhin

65

CONVENTION RENOUVELABLE

Date :	1)	2)	3)	4)
Nbre de parts				
Revenus :				
TOTAL				
Dépenses :				
Différence :				

Observations :

NOM et Prénom : ....

Adresse : ....

Né(e) le : ....

C.P.A.M. : ....

C.A.F. : ....

MOIS	ETAT / D.D.A.S.S.			DEPARTEMENT A.D.E.S.		VILLE C.C.A.S.					C.A.F.					APPORT DU BENEFICIAIRE		
	CONVENTION R.M.C.	CONVENTION 2000 (ZELLER)	AIDE DU PREFET	ALLOCATION MENSUELLE ETC...	AIDE DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL	VESTIMENTAIRE AIDE ALIMENTAIRE - BONS	DIVERS	COMBUSTIBLE	R.M.C.	LOYER	CONVENTION LOYER	PRESTATIONS	A.S.S.E.D.I.C. EDUCATION NATIONALE BOURSES ETC...	AIDE D'UN ORGANISME CARITATIF (ALIM., VEST....)	MINIMUM GARANTI	TRAVAIL	FINANCE	GESTION
JANVIER																		
FEVRIER																		
MARS																		
AVRIL																		
MAI																		
JUIN																		
JUILLET																		
AOUT																		
SEPTEMBRE																		
OCTOBRE																		
NOVEMBRE																		
DECEMBRE																		

99

C O N V E N T I O N

Le C.C.A.S. s'engage à apporter son aide à

M. ____

demeurant à COLMAR ____________________________________

selon le tableau ci-joint.

Le bénéficiaire, en contrepartie, s'engage, en cas d'amélioration matérielle, à rembourser le secours touché en vertu de la loi du 30 mai 1908 sur le domicile de secours et de la loi d'exécution du 8 novembre 1909 et, le cas échéant, à céder jusqu'à concurrence des secours obtenus, toute créance sur toute personne physique ou morale et ceci sans restrictions ni réserves aucunes. S'il y a décès, la récupération s'effectuera sur la succession.

La part prise en charge par le C.C.A.S. de la Ville de COLMAR, ne sera versée qu'après le paiement de la part du bénéficiaire par ce dernier, sur présentation des justificatifs correspondants. En cas de non respect de l'échéancier ci-dessus, le C.C.A.S. de la Ville de COLMAR interrompt son aide et est totalement dégagé de ses engagements.

Le bénéficiaire s'engage également :

- à consulter une fois par mois, et lors de la planification des grandes dépenses d'investissement

  * une conseillère en économie sociale et familiale ☐
  * l'assistante sociale du quartier ☐

- à effectuer un travail d'intérêt général ☐

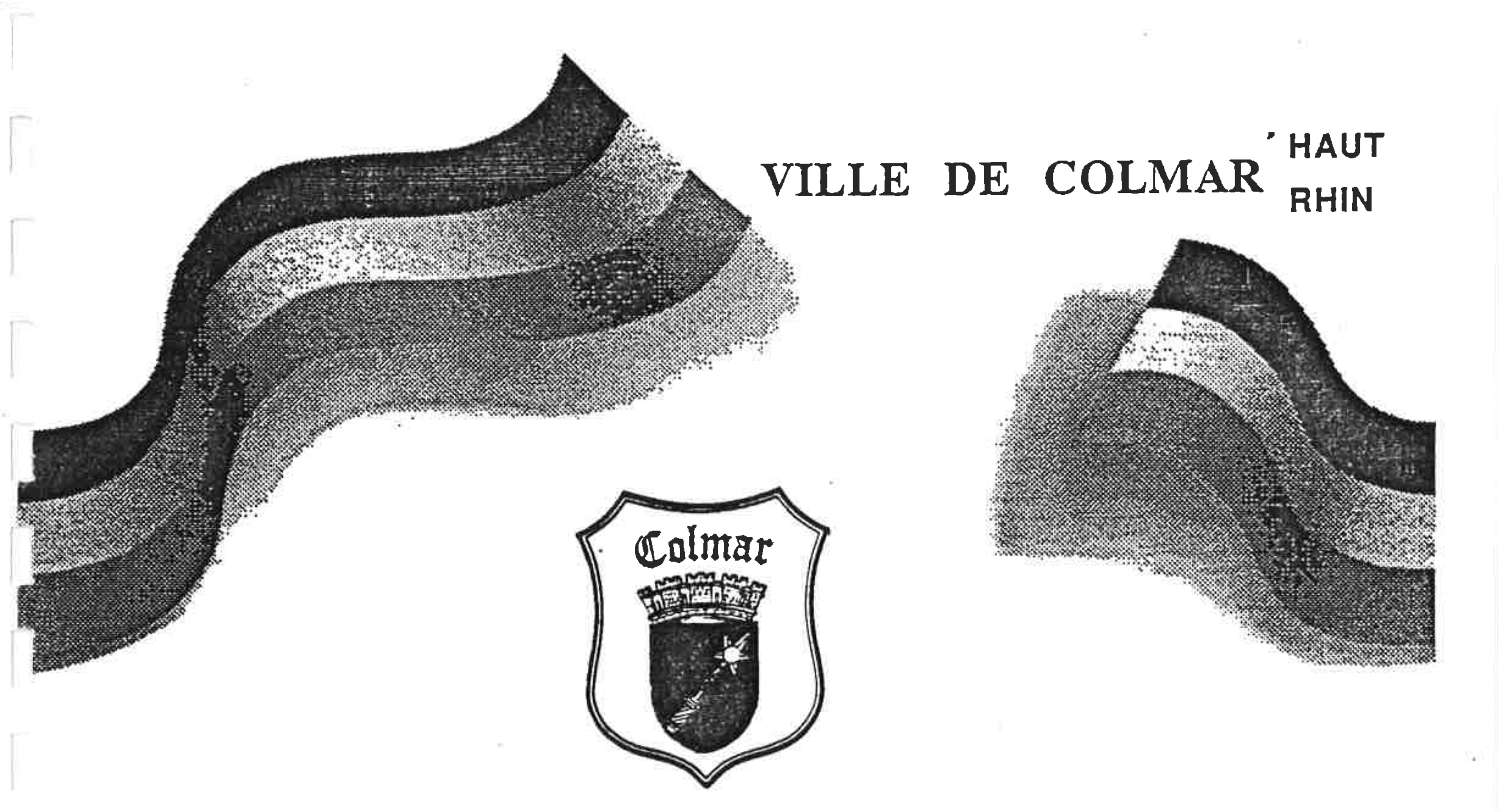
- ____ ☐

- à signaler tout changement de sa situation financière, entre autre, emploi retrouvé, tout rappel de prestation sociale, héritages, ou autres ressources nouvelles ☐

  (voir tableau ci-joint)

Convention renouvelable tous les 3 mois, pour une durée de 1 an (voir tableau).

DATE	LE BENEFICIAIRE	Le Maire p.o. Chef du Service des Affaires Sociales
1)		
2)		
3)		
4)		



CONCOURS MAIRES D'ALSACE : L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

VI - PREMIER BILAN

Près de 500 familles bénéficiaires des nouvelles mesures

1) Convention mensuelle locale

211 familles ont bénéficié d'une gestion totalement assainie au 31 décembre 1986.

2) Garantie conventionnelle de stabilité de ressources

190 familles ont bénéficié d'une analyse d'intervention multifinanceurs afin d'assurer une stabilité de revenu tout en intégrant les fincancements et procédures diverses (22 bénéficiaires d'une convention Zeller, 4 T.U.C., etc...).

3) La concertation est satisfaisante pour l'ensemble des interlocuteurs :

* Préfecture et D.A.S.S.
* Département, A.D.E.S. et les assistantes sociales
* C.A.F.
* H.L.M.
* ASSEDIC
* Caisse Primaire d'Assurance Maladie
* Associations caritatives
* etc...